

**Commission d'enquête sur les
actions des responsables
canadiens relativement à Maher
Arar**

**Commission of Inquiry into the
Actions of Canadian Officials in
Relation to Maher Arar**

Audience publique

Public Hearing

Commissaire

**L'Honorable juge /
The Honourable Justice
Dennis R. O'Connor**

Commissioner

Tenue à:

**Salon Algonquin
Ancien hôtel de ville
111, Promenade Sussex
Ottawa (Ontario)**

le lundi 29 août 2005

Held at:

**Algonquin Room
Old City Hall
111 Sussex Drive
Ottawa, Ontario**

Monday, August 29, 2005

COMPARUTIONS / APPEARANCES

Me Paul Cavalluzzo	Avocats de la Commission
M^e Marc David	
Me Brian Gover	
Me Veena Verma	
Me Adela Mall	
Me Lara Tessaro	
Me Ronald G. Atkey	<i>Amicus Curiae</i>
Me Lorne Waldman	Avocats de Maher Arar
Me Marlys Edwardh	
Me Breese Davies	
Me Brena Parnes	
Me Barbara A. McIsaac, c.r.	Procureur général du Canada
Me Colin Baxter	
Me Simon Fothergill	
Me Gregory S. Tzemenakis	
Me Helen J. Gray	
Me Lori Sterling	Ministère du procureur général /
Me Darrell Kloeze	Police provinciale de l'Ontario
Me Leslie McIntosh	
Me Faisal Joseph	Congrès islamique du Canada
Me Marie Henein	Conseil national des relations Canada-arabes
Me Hussein Amery	
Me Steven Shrybman	Congrès du travail du Canada /Conseil des Canadiens et
	Institut Polaris
Me Emelio Binavince	Conseil de revendication des droits des minorités
Me Joe Arvay	The British Columbia Civil
	Liberties Association

COMPARUTIONS / APPEARANCES

Me Kevin Woodall	Commission internationale de juristes, The Redress Trust, Association pour la prévention de la torture, Organisation mondiale contre la torture
Colonel M^e Michel W. Drapeau	The Muslim Community Council of Ottawa-Gatineau
Me David Matas	International Campaign Against Torture
Me Barbara Olshansky	Centre for Constitutional Rights
Me Riad Saloojee Me Khalid Baksh	Conseil canadien des relations américano-islamiques
Me Mel Green	Fédération canado-arabe
Me Amina Sherazee	Muslim Canadian Congress
Me Sylvie Roussel	Avocate de Maureen Girvan
Me Catherine Beagan Flood	Avocate du greffier du Parlement
Me Norman Boxall Me Don Bayne	Avocats de Michael Cabana
Me Richard Bell	
Me Vince Westwick Me Jim O'Grady	Avocats du Service de police d' Ottawa
Me Paul Copeland	Avocat d' Abdullah Almalki
Me Barbara Jackman	Avocate d' Ahmed El Maati

TABLE DES MATIÈRES / TABLE OF CONTENT

	Page
ASSERMENTÉ : Lawrence Thomas Dickenson	10853
Interrogatoire par Me David	10854
Interrogatoire par Me Waldman	10975

PIÈCES JUSTICATIVES / LIST OF EXHIBITS

No	Description	Page
P-340	Cahier intitulé Nouveaux documents caviardés pour Lawrence Dickenson	10854

1 Ottawa (Ontario) / Ottawa, Ontario

2 --- L'audience reprend le lundi

3 29 août 2005 à 9 h 3/ Upon commencing on
4 Monday, August 29, 2005 at 9:03 a.m.

5 Me DAVID : Bonjour, Monsieur le
6 Commissaire. M. Lawrence Dickenson comparaît ce
7 matin. Pendant la période qui nous intéresse,
8 M. Dickenson était secrétaire adjoint du Cabinet
9 pour le renseignement de sécurité. Il faisait donc
10 partie de l'organisation du BCP.

11 LE COMMISSAIRE : Voulez-vous
12 prêter serment ou faire une affirmation
13 solennelle?

14 M. DICKENSON : Prêter serment,
15 s'il vous plaît.

16 LE COMMISSAIRE : Veuillez vous
17 lever et prendre la Bible dans la main droite; je
18 vais vous faire prêter serment.

19 *ASSERMENTÉ : LAWRENCE THOMAS DICKENSON

20 LE COMMISSAIRE : Votre nom au
21 complet?

22 M. DICKENSON: Lawrence Thomas
23 Dickenson.

24 LE COMMISSAIRE : Merci. Vous
25 pouvez vous asseoir.

1 Me DAVID : J'aimerais déposer,
2 Monsieur le Commissaire, un cahier intitulé
3 Nouveaux documents caviardés pour Lawrence
4 Dickenson.

5 LE COMMISSAIRE : Ce sera la pièce
6 340.

7 * PIÈCE 340 : Cahier intitulé
8 Nouveaux documents caviardés
9 pour Lawrence Dickenson

10 *INTERROGATOIRE

11 Me DAVID : Monsieur Dickenson, je
12 constate que l'onglet 1 du document en question
13 est votre CV. J'aimerais passer celui-ci en revue
14 brièvement avec vous.

15 Vous détenez un baccalauréat en
16 sciences de l'Université de Guelph. Vous vous êtes
17 joint au Service extérieur canadien en 1969 et
18 vous avez pris votre retraite récemment, c'est-à-
19 dire en 2003?

20 M. DICKENSON : 2003.

21 Me DAVID : Merci. Dans la fonction
22 publique du Canada, vous avez atteint le niveau de
23 directeur général en 1986. Vous avez été
24 ambassadeur au Koweït et dans un certain nombre
25 d'autres pays, dont le Bahreïn, le Qatar, Oman et

1 les Émirats arabes unis de 1988 à 1992. Vous avez
2 été ambassadeur en Indonésie de 1992 à 1996, et
3 vous êtes entré au service du Bureau du Conseil
4 privé en septembre 1997; vous êtes devenu
5 secrétaire adjoint du Cabinet pour le
6 renseignement de sécurité en janvier 1999 jusqu'à
7 votre retraite en mai 2003?

8 M. DICKENSON : C'est exact.

9 Me DAVID : Merci. Et, si j'en juge
10 d'après votre CV, vous êtes actuellement vice-
11 président du Conseil des services nationaux de
12 police, qui est affilié à la GRC?

13 M. DICKENSON : C'est exact.

14 Me DAVID : Merci.

15 Bref aperçu du témoignage de
16 M. Dickenson.

17 M. Dickenson est le seul employé
18 du Bureau du Conseil privé à témoigner en public.
19 Nous passerons en revue avec M. Dickenson le BCP,
20 sa structure, ses fonctions, puis M. Dickenson
21 formulera quelques observations sur la chronologie
22 proprement dite des faits concernant M. Arar.

23 Avant de commencer, Monsieur
24 Dickenson, je veux m'assurer que vous n'avez pas
25 en votre possession des notes personnelles

1 relativement à la présente commission d'enquête.

2 M. DICKENSON : Non.

3 Me DAVID : Merci. Allons
4 maintenant à l'onglet 3 du cahier de documents. Je
5 veux examiner brièvement la structure du BCP et
6 ses fonctions.

7 Vous avez probablement entendu
8 dire pendant votre carrière au BCP que le public
9 s'interroge parfois sur ce mystérieux organisme;
10 nous allons essayer de démystifier cela et de
11 préciser le rôle du BCP dans notre régime
12 gouvernemental.

13 Je vous demanderais d'aller à
14 l'onglet 3, page 2, de ce document. Je vais vous
15 lire brièvement le premier paragraphe et vous
16 demander de le commenter.

17 En guise d'introduction, il dit
18 que :

19 « Sous la direction du
20 greffier du Conseil privé et
21 secrétaire du Cabinet, le
22 Bureau du Conseil privé (BCP)
23 relève directement du Premier
24 ministre. Il tient lieu de
25 secrétariat du Cabinet et

1 apporte au Premier ministre
2 le soutien de la fonction
3 publique pour tout ce qui
4 touche les politiques
5 gouvernementales et les
6 questions d'ordre
7 opérationnel, y compris la
8 gestion de la fédération et
9 les affaires
10 constitutionnelles. »

11 Ce document est daté de février
12 1999. Il a été téléchargé à partir du site
13 Internet du BCP très récemment, en août de cette
14 année, et je vous demande, tout d'abord, s'il
15 s'agit encore d'une description exacte du BCP ou
16 de son mandat?

17 M. DICKENSON : Je ne peux pas en
18 réalité formuler des commentaires sur la structure
19 du BCP aujourd'hui. Je crois que le document est
20 éloquent. Il s'agit certainement d'une description
21 exacte de ce qu'était le Bureau du Conseil privé
22 lorsque j'y travaillais.

23 Me DAVID : Merci. Et je vous
24 prierai maintenant de vous reporter à la pièce
25 P-33, qui figure dans nos documents publics. Il y

1 a un certain nombre d'organigrammes qui ont été
2 annexés précédemment à votre témoignage, Monsieur
3 Dickenson, et ce document porte sur huit périodes,
4 qui vont de janvier 2002 à novembre 2004.

5 Allons à la première période,
6 c'est-à-dire à partir de janvier 2002. En premier
7 lieu, je vois qu'il y a des cases vertes, des
8 cases bleues et des cases blanches. Pouvez-vous
9 établir une distinction entre ces couleurs et
10 indiquer ce qu'elles représentent dans ce
11 document?

12 M. DICKENSON : Oui. La liste des
13 bureaux et des titres au BCP ne ressemble pas à
14 celle de la plupart des autres ministères. Il y a
15 des sous-secrétaires. Ils sont l'équivalent d'un
16 sous-ministre dans un ministère. Il y a des
17 secrétaires adjoints, qui sont l'équivalent d'un
18 sous-ministre adjoint dans un ministère.

19 Les cases vertes indiquent, comme
20 le montre la légende, la haute direction. Il
21 s'agit de personnes qui se réunissent fréquemment,
22 en général tous les jours. Les cases vertes et les
23 cases bleues représentent les postes les plus
24 élevés du Bureau du Conseil privé. Ils sont
25 désignés sous le nom de « personnel supérieur ».

1 C'est une description ironique
2 pour un groupe de personnes de ce niveau, mais
3 c'est l'expression utilisée; et ils se réunissent
4 toutes les semaines.

5 Me DAVID : Veuillez m'indiquer où
6 vous vous situez dans cet organigramme.

7 Si nous regardons la troisième
8 colonne en bleu à droite et la troisième case,
9 nous voyons Lawrence Dickenson, secrétaire
10 adjoint, renseignement de sécurité. Et ce, en
11 janvier 2002.

12 Je crois savoir que M. Elliott
13 vous a remplacé à ce poste. Est-ce exact?

14 M. DICKENSON : Il m'a remplacé peu
15 de temps après mon départ. Je ne connais pas la
16 date exacte, mais il m'a remplacé.

17 Me DAVID : D'accord. Maintenant,
18 sous votre case, il y a celle de Gregory Fyffe,
19 directeur exécutif, Secrétariat de l'évaluation du
20 renseignement ou SER.

21 M. DICKENSON : C'est exact.

22 Me DAVID : Ces cases sont-elles
23 par ordre hiérarchique ou...

24 M. DICKENSON : Non. À peu près
25 tout le monde a le même rang. Les noms que vous

1 voyez sont ceux de personnes qui occupent un poste
2 du niveau de SMA, et toutes ces personnes relèvent
3 du sous-secrétaire. La position dans
4 l'organigramme n'a aucune signification
5 particulière.

6 Me DAVID : Merci. Passons
7 maintenant aux cases vertes, à la deuxième rangée;
8 le deuxième nom à partir de la droite est celui de
9 Claude Laverdure?

10 M. DICKENSON : C'est exact.

11 Me DAVID : Il est conseiller en
12 politique étrangère du Premier ministre et
13 secrétaire adjoint du Cabinet; elle indique aussi
14 Politique étrangère et de la défense.

15 Jouait-il un rôle en ce qui
16 concerne le mandat de votre boîte?

17 M. DICKENSON : Pas réellement.
18 M. Laverdure était un pair, mais un peu différent
19 en ce sens que parmi toutes les personnes de ces
20 cases, il comptait parmi celles peu nombreuses qui
21 avaient accès directement au Premier ministre.

22 Me DAVID : Vous releviez, en fait,
23 de M. Ron Bilodeau?

24 M. DICKENSON : À ce moment-là, je
25 relevais de M. Fadden, comme l'indique cet

1 organigramme.

2 Me DAVID : Nous constatons qu'il y
3 a une modification de l'organigramme, et nous
4 pouvons peut-être l'examiner tout de suite.

5 Si l'on pouvait examiner la
6 quatrième modification de ces organigrammes, elle
7 entrerait en vigueur en septembre 2002. Je crois
8 comprendre qu'avant septembre 2002, il y a eu une
9 modification de la structure du BCP?

10 Elle remonte au 23 septembre...

11 M. DICKENSON : Il s'agit de celle
12 où il n'y a pas de couleur, n'est-ce pas?

13 Me DAVID : En fait, il y a peut-
14 être un peu de jaune.

15 M. DICKENSON : Oui.

16 Me DAVID : Si vous regardez du
17 côté droit, le 23 septembre 2002 est la date
18 pertinente.

19 M. DICKENSON : C'est exact.

20 Me DAVID : Cet organigramme que
21 j'ai intitulé le quatrième organigramme indique
22 fondamentalement le moment où il s'est produit une
23 réorganisation assez importante de la structure du
24 BCP?

25 M. DICKENSON : C'est exact.

1 Me DAVID : Pouvez-vous nous guider
2 dans cet organigramme?

3 M. DICKENSON : En fait, la
4 principale différence ici, c'est que moi et mon
5 collègue, Gregory Fyffe, relevions directement de
6 Ron Bilodeau, qui était le numéro deux au Bureau
7 du Conseil privé. Il occupait le poste numéro
8 deux, secrétaire associé du Cabinet et
9 coordonnateur du renseignement de sécurité.

10 Il a donc assumé une partie des
11 fonctions de M. Fadden en plus de ses fonctions
12 antérieures.

13 Me DAVID : Si je comprends bien,
14 comparativement aux autres organismes canadiens,
15 vous vous trouvez au niveau d'un SMA?

16 M. DICKENSON : C'est exact.

17 Me DAVID : Et M. Bilodeau serait
18 au niveau d'un sous-ministre?

19 M. DICKENSON : C'est exact.

20 Me DAVID : Et M. Himelfarb serait
21 - comment décririez-vous son poste?

22 M. DICKENSON : M. Himelfarb est le
23 fonctionnaire le plus élevé dans la hiérarchie de
24 la fonction publique.

25 Me DAVID : Il constitue une

1 catégorie à lui seul?

2 M. DICKENSON : C'est juste.

3 Me DAVID : Nous avons vu, Monsieur
4 Dickenson, que l'un des rôles du BCP consiste à
5 informer le Premier ministre au sujet des
6 questions qui l'intéressent. Il peut s'agir de
7 politiques gouvernementales et de questions
8 d'ordre opérationnel.

9 Pouvez-vous nous décrire le mode
10 de fonctionnement? Quel est le processus
11 qu'utilise le BCP pour informer le Premier
12 ministre?

13 M. DICKENSON : Il y a deux genres
14 d'exposés. Il y a les séances d'information orales
15 et les documents écrits. Les séances d'information
16 orales étaient présentées presque exclusivement
17 par M. Himelfarb, qui est sous-ministre, le
18 greffier du Conseil privé, et(ou) par le
19 conseiller en politique étrangère, M. Laverdure.
20 La plupart des exposés présentés au Premier
21 ministre sont sous forme écrite, et ils commencent
22 par une ébauche rédigée par un analyste, et cette
23 ébauche est modifiée jusqu'à sa forme finale.

24 Rien ne pouvait se rendre au
25 Premier ministre sans la signature du greffier ou

1 d'une personne désignée par le greffier, si ce
2 dernier était malade, absent ou en voyage.

3 Me DAVID : Et qui amorce ce
4 processus? Est-il amorcé au sommet? En d'autres
5 termes, par le Premier ministre, ou les séances
6 d'information du Premier ministre ou les exposés
7 écrits sont-ils parfois amorcés par les membres du
8 BCP?

9 M. DICKENSON : Encore une fois, je
10 dirais qu'il y a deux genres d'exposés : ceux qui
11 sont proposés et ceux qui sont demandés.

12 Les exposés demandés le sont par
13 une personne de la catégorie de la gestion, par
14 exemple par une personne de mon niveau,
15 c'est-à-dire de niveau SMA, qui demande à son
16 personnel de rédiger un document. Il s'agirait
17 d'une demande.

18 Un exposé proposé s'applique au
19 cas où on lance un projet avant de le proposer à
20 la haute direction en disant : « Nous croyons que
21 c'est quelque chose que le Premier ministre doit
22 savoir »; il appartient alors à la haute direction
23 de décider si tel est réellement le cas.

24 Me DAVID : Nous passerons
25 brièvement en revue la note d'information du

1 18 octobre adressée au Premier ministre qui a été
2 préparée par le BCP concernant l'affaire Arar.

3 Auparavant, Monsieur Dickenson, je
4 vous demanderais de vous reporter à l'onglet 2 du
5 cahier de documents et, en particulier, à la
6 structure du Secrétariat de la sécurité et du
7 renseignement.

8 Je crois comprendre que les
9 documents figurant dans l'onglet 2 indiquent la
10 structure de votre secrétariat à deux périodes
11 différentes, la première étant septembre 2002 et,
12 si vous allez trois pages plus loin, la deuxième
13 étant avril 2003?

14 M. DICKENSON : Je devrais les
15 regarder une par une. Elles ne se trouvent pas
16 dans une structure que je connais bien. Il ne
17 s'agit pas de documents que j'aurais préparés ou
18 approuvés, mais si vous voulez les examiner à tour
19 de rôle, je suis prêt à le faire.

20 Me DAVID : Comme je l'ai dit, les
21 trois premiers documents, les trois premières
22 pages, concernent la période de septembre 2002, et
23 les pages 2 et 3 constituent la ventilation de la
24 page 1.

25 Ainsi, fondamentalement, si nous

1 comprenons bien le document, votre secrétariat se
2 divise en deux secteurs différents. L'un s'occupe
3 des opérations et l'autre, des opérations de
4 sécurité?

5 M. DICKENSON : C'est juste.

6 Me DAVID : O.k. Si nous allons à
7 la page 2, nous voyons la ventilation des
8 opérations.

9 M. DICKENSON : Et elle est
10 subdivisée en deux volets de base : l'un est la
11 sécurité nationale et l'autre est le renseignement
12 étranger.

13 Me DAVID : D'accord. Puis la
14 troisième page indique les opérations de sécurité.

15 M. DICKENSON : C'est exact.

16 Me DAVID : Parlons maintenant en
17 général du Secrétariat de la sécurité et du
18 renseignement avant de le ventiler selon le volet
19 opérations et le volet opérations de sécurité.

20 Quel est le mandat du Secrétariat
21 de la sécurité et du renseignement? Que faisiez-
22 vous?

23 M. DICKENSON : Essentiellement,
24 comme tous les secrétariats du Bureau du Conseil
25 privé, il restait en liaison avec les ministères

1 et organismes qui s'occupaient de questions se
2 rapportant à son mandat. Dans mon cas, il
3 s'agissait du renseignement de sécurité.

4 Il gérait le processus des
5 questions dont le Cabinet était saisi. Il y avait
6 un contrôle de la qualité; il y avait un
7 calendrier, des échéanciers, des ordres du jour,
8 etc.

9 Il présentait des exposés au
10 besoin, comme nous venons d'en discuter; il
11 s'agissait de propositions ou de demandes comme je
12 l'ai mentionné. C'est la structure de base.

13 Il s'agit d'une fonction de
14 coordination des politiques.

15 Me DAVID : Et lorsque nous faisons
16 état de la sécurité et du renseignement, quel est
17 le domaine qui vous intéresse?

18 M. DICKENSON : Il y a au fil du
19 temps une évolution de la nature du renseignement
20 de sécurité. Je dirais que le noyau de base serait
21 constitué de parties des Affaires étrangères, de
22 parties de la Défense nationale, du SCRS, de la
23 GRC, de parties du Solliciteur général, et non de
24 la totalité de ceux-ci, du CST, c'est-à-dire le
25 Centre de la sécurité des télécommunications. Ce

1 serait là le noyau de base.

2 Puis, dans la mesure où ils
3 s'occupent de questions de sécurité, il y aurait
4 Immigration Canada et - auparavant c'était les
5 Douanes - l'Agence du revenu.

6 Me DAVID : L'ADRC?

7 M. DICKENSON : C'est exact.
8 Transports Canada, l'Agence d'inspection des
9 aliments, la Justice et, bien entendu, les
10 Finances. Certains éléments de ces ministères et
11 organismes avaient un rôle à jouer.

12 Me DAVID : Et combien de personnes
13 relevaient de vous, Monsieur Dickenson, en ce qui
14 concerne le Secrétariat de la sécurité et du
15 renseignement?

16 M. DICKENSON : Environ 24 ou 25.

17 Me DAVID : Si nous allons à la
18 quatrième page de l'onglet 2, l'organigramme
19 d'avril 2003. J'aimerais passer brièvement cette
20 page en revue avec vous.

21 Deux personnes relevaient surtout
22 de vous. L'une était le directeur des Opérations,
23 M. Grinius?

24 M. DICKENSON : C'est exact.

25 Me DAVID : Et l'autre était le

1 directeur des Opérations de sécurité, M. Deneault?

2 M. DICKENSON : C'est exact.

3 Me DAVID : Examinons d'abord le
4 mandat relatif aux opérations de sécurité. Quel
5 est-il?

6 Si vous voulez, nous pouvons aller
7 à la dernière page, qui est la ventilation des
8 opérations de sécurité.

9 M. DICKENSON : Je ne crois pas que
10 ce soit nécessaire. Ils remplissent des fonctions
11 très précises. Ils assurent la sécurité lorsque le
12 Cabinet se réunit. Ils assurent la sécurité
13 lorsque le Premier ministre tient une réunion, par
14 exemple, avec les premiers ministres des
15 provinces. Ils présentent des séances
16 d'information sur la sécurité aux ministres du
17 Cabinet et à leur cabinet. Ils s'occupent des
18 cotes de sécurité des employés du Bureau du
19 Conseil privé.

20 Ils assurent la sécurité physique
21 du BCP et du CPM, qui partagent des locaux dans
22 divers immeubles.

23 Ils agissent comme point de
24 liaison avec la GRC concernant la sécurité
25 physique du Premier ministre et du gouverneur

1 général. Ce sont là les fonctions générales.

2 Me DAVID : Il s'agit
3 essentiellement de la sécurité physique des
4 principaux membres de notre gouvernement?

5 M. DICKENSON : Et de la sécurité
6 des documents aussi.

7 Me DAVID : Des documents. Très
8 bien.

9 Maintenant, allons à la cinquième
10 ou avant-dernière page du document. On y voit la
11 ventilation du secteur des opérations de votre
12 secrétariat.

13 J'ai déjà fait état de M. Grinius.
14 Pouvez-vous nous dire quel est ou était le mandat
15 de ce secteur particulier?

16 M. DICKENSON : En fait, il y a
17 deux volets dans ce cas-ci : le renseignement
18 étranger et la sécurité nationale.

19 L'élément de la sécurité nationale
20 à ce moment-là était principalement un mécanisme
21 de soutien pour le Comité SPAT, le comité spécial
22 de ministres sur la sécurité publique et
23 l'antiterrorisme.

24 Me DAVID : Nous avons entendu le
25 témoignage de M. Manley au sujet de la création du

1 Comité SPAT. Il a été créé dans les jours qui ont
2 suivi les attentats du 11 septembre 2001?

3 M. DICKENSON : C'est exact.

4 Me DAVID : Et M. Manley était le
5 ministre désigné du Cabinet responsable, qui
6 présidait ce comité?

7 M. DICKENSON : C'est juste.

8 Me DAVID : Une partie de la
9 fonction consistait donc à appuyer le
10 fonctionnement du Comité spécial?

11 M. DICKENSON : C'était une
12 fonction importante, une partie considérable du
13 mandat de ce groupe.

14 Me DAVID : Et M. Anthony Ritchie
15 était l'un des intervenants clés à cet égard?

16 M. DICKENSON : C'est exact.

17 Me DAVID : C'est donc là le volet
18 sécurité nationale de la politique étrangère?

19 M. DICKENSON : Non pas politique
20 étrangère, mais renseignement étranger.

21 Me DAVID : Pardon, renseignement
22 étranger.

23 M. DICKENSON : L'élément
24 renseignement étranger de ce secrétariat
25 s'employait surtout à collaborer avec ses pairs du

1 gouvernement en vue d'établir les priorités en
2 matière de renseignement. Il s'agit de priorités
3 établies à un très haut niveau au sujet desquelles
4 on procédait à des consultations.

5 Me DAVID : Je ne sais pas si vous
6 voyez les astérisques. On y lit « identité des
7 personnes dont le nom a été expurgé ». Il y a un
8 certain nombre de cases à la page 5 du document
9 qui indiquent que des personnes sont détachées
10 d'autres organismes. Par exemple, une personne est
11 détachée du MAECI, une du CST, une du SCRS et une
12 de la GRC.

13 M. DICKENSON : C'est tout à fait
14 typique du Bureau du Conseil privé.

15 Me DAVID : Nous voulons juste
16 essayer de comprendre la situation. Pouvez-vous
17 expliquer la composition de l'équipe, le mode de
18 création de celle-ci et la raison pour laquelle
19 elle a été créée de cette façon.

20 M. DICKENSON : Le Bureau du
21 Conseil privé est constitué d'employés qui
22 arrivent et qui partent assez fréquemment. Il tire
23 parti de l'expertise de fonctionnaires de toute la
24 fonction publique pour doter en personnel ses
25 secrétariats.

1 Dans le cas de ce secrétariat, il
2 s'agit d'un mélange d'employés du Conseil privé et
3 d'experts prêtés pour deux ou trois ans par
4 d'autres ministères et organismes, surtout le
5 SCRS, la GRC, le CST, les Affaires étrangères et
6 la Défense.

7 Me DAVID : Retournons brièvement à
8 la pièce P-33, Monsieur Dickenson. C'est
9 l'organigramme original. Je veux juste essayer de
10 comprendre.

11 Il y a une case très proche de la
12 vôtre, et j'en ai fait état. C'est la case de
13 M. Fyffe et il s'agit du SER, soit le Secrétariat
14 de l'évaluation du renseignement.

15 Pouvez-vous nous indiquer le
16 mandat de ce secrétariat par rapport au vôtre?
17 Qu'est-ce qui distingue le renseignement de
18 sécurité de l'évaluation du renseignement?

19 M. DICKENSON : Le secrétariat que
20 je gérais était un groupe d'élaboration de
21 politiques.

22 Me DAVID : Lorsque vous utilisez
23 le terme « politiques », vous le distinguez des
24 opérations?

25 M. DICKENSON : Absolument. Et le

1 SER dont M. Fyffe était responsable - et le
2 directeur exécutif est du niveau d'un SMA. C'est
3 le même niveau que celui de secrétaire adjoint -
4 il s'agit d'un groupe d'analystes qui ont des
5 compétences linguistiques. Ils possèdent une
6 expérience du contexte. Ils proviennent
7 généralement des Affaires étrangères et de la
8 Défense nationale.

9 Ils ont accès aux renseignements
10 publics et au renseignement de sécurité, et ils
11 apportent leur propre expérience. Ils présentent
12 des rapports d'analyse à la haute direction,
13 surtout les Affaires étrangères et le Conseil
14 privé, et à certains cadres supérieurs du
15 gouvernement.

16 Les documents sont généralement
17 hautement classifiés. Leur distribution se limite
18 habituellement aux personnes qui ont besoin de
19 savoir. La personne qui reçoit le document doit
20 posséder la cote de sécurité qui correspond au
21 niveau de classification du document.

22 Me DAVID : D'accord. Et si nous
23 établissons une comparaison avec votre structure,
24 votre mandat au SRS - je veux dire SSR - qu'est-ce
25 qui distingue leur travail du vôtre?

1 M. DICKENSON : Tout. Nous n'avons
2 pas présenté de documents d'analyse à la haute
3 direction. C'était leur seule fonction. Nous avons
4 présenté des notes d'information et des conseils
5 stratégiques. Ce qui est tout à fait différent.

6 Me DAVID : Et qui...

7 M. DICKENSON : En fait,
8 j'interagissais rarement avec M. Fyffe, même si
9 nous relevions de la même haute direction.

10 Me DAVID : Et qui étaient les
11 destinataires finals de vos notes d'information?

12 M. DICKENSON : Les personnes
13 directement au-dessus; le sous-secrétaire, à
14 certaines occasions le greffier et à d'autres
15 occasions, par leur intermédiaire, le Premier
16 ministre.

17 Me DAVID : Si nous comparons le
18 SSR, c'était en quelque sorte un - leurs clients,
19 si je peux m'exprimer ainsi, étaient plus
20 nombreux. D'autres organismes gouvernementaux
21 recevaient le produit de leur travail?

22 M. DICKENSON : C'est exact.

23 Me DAVID : Tandis que le produit
24 de votre travail demeurait essentiellement au sein
25 du BCP et était en fin de compte destiné au

1 Premier ministre?

2 M. DICKENSON : Au Premier ministre
3 et(ou) au Cabinet.

4 Me DAVID : Et(ou) au Cabinet
5 et(ou) au Comité SPAT, comme nous l'avons vu?

6 M. DICKENSON : C'est exact.

7 Me DAVID : Et M. Fyffe relevait de
8 qui? Prenons une structure ultérieure à la réforme
9 de 2002.

10 M. DICKENSON : Dans le document du
11 23 septembre, M. Fyffe et moi-même relevions de
12 M. Bilodeau.

13 Me DAVID : Et la situation n'a pas
14 changé jusqu'à votre départ?

15 M. DICKENSON : C'est exact.

16 Me DAVID : Et en ce qui concerne
17 le mandat du SER, nous croyons comprendre qu'il
18 procède à des évaluations du renseignement à un
19 niveau élevé. Comment comparez-vous ce mandat à
20 celui du SCRS?

21 Nous avons aussi entendu des
22 témoignages selon lesquels le SCRS effectue des
23 évaluations du renseignement. Qu'est-ce qui
24 distingue les deux mandats? Pouvez-vous nous
25 donner des explications?

1 M. DICKENSON : Les évaluations du
2 SCRS sont généralement plus axées sur les
3 opérations. Les évaluations du SER sont à un
4 niveau extrêmement élevé. C'est comme si elles
5 volaient à 30 000 pieds d'altitude. Ce serait par
6 exemple ce qui arrive dans un pays où l'État n'est
7 pas viable ou un pays en proie à une révolution.
8 Ce serait des évaluations de ce genre par
9 opposition aux évaluations opérationnelles.

10 Me DAVID : Pouvez-vous nous parler
11 du protocole d'entente, si vous le connaissez. Il
12 existe un protocole d'entente entre le ministère
13 des Affaires étrangères et le SER concernant
14 l'échange de renseignements et de personnel.

15 M. DICKENSON : Je n'ai pas
16 directement - je veux dire que je sais qu'il
17 existe, mais je ne suis pas certain de l'avoir
18 déjà lu et je ne suis pas en mesure de formuler
19 des commentaires à ce sujet. Je sais seulement
20 qu'il existe.

21 Me DAVID : Saviez-vous qu'il y
22 avait à un moment donné un déplacement de
23 personnel du MAECI, du ministère des Affaires
24 étrangères, au SER?

25 M. DICKENSON : Oui.

1 Me DAVID : Savez-vous quand cela
2 s'est produit?

3 M. DICKENSON : Non, je ne peux pas
4 vous donner une date précise.

5 Me DAVID : Allons à l'onglet 3,
6 Monsieur Dickenson, et veuillez vous reporter aux
7 pages 8 et 9.

8 Ce que je veux essentiellement
9 faire ressortir brièvement avec vous maintenant,
10 c'est votre interaction, vos relations avec
11 d'autres organismes canadiens dans l'exercice de
12 votre mandat.

13 Vous avez dit que votre mandat
14 était axé sur l'élaboration de politiques?

15 M. DICKENSON : C'est exact.

16 Me DAVID : Et vous l'avez comparé
17 aux opérations. Vous ne vous occupiez pas
18 d'opérations précises?

19 M. DICKENSON : C'est exact.

20 Me DAVID : Par exemple, si nous en
21 revenons à l'objet de notre enquête, vous n'avez
22 pas participé sur le plan opérationnel aux divers
23 événements touchant M. Arar?

24 M. DICKENSON : Non.

25 Me DAVID : Aux pages 8 et 9, il y

1 a - encore une fois, il s'agit d'un texte
2 téléchargé à partir du site Internet du BCP, et
3 c'est un document qui est un peu désuet, mais il
4 est encore distribué. Il remonte à 1999, mais nous
5 l'avons téléchargé ce mois-ci.

6 Au bas de la page 8, il y a une
7 description concernant le sous-secrétaire,
8 sécurité et renseignement. Est-ce vous?

9 M. DICKENSON : Non. C'est -
10 c'était au début M. Fadden et, à la fin de mon
11 mandat, M. Bilodeau. Le sous-secrétaire équivaut à
12 un sous-ministre.

13 Me DAVID : Merci. Examinons ce que
14 dit le document au sujet du sous-secrétaire,
15 sécurité et renseignement.

16 On y lit qu'il y a quatre
17 fonctions principales. La première est la
18 suivante :

19 « Appuyer le Premier ministre
20 en fournissant des
21 renseignements, avis et
22 recommandations touchant les
23 questions de sécurité et de
24 renseignement. »

25 Est-ce encore exact aujourd'hui?

1 M. DICKENSON : Je ne peux pas
2 commenter ce qui se produit aujourd'hui. Je suis
3 parti depuis deux ans et demi.

4 Me DAVID : D'accord...

5 M. DICKENSON : C'était exact en
6 avril 2003.

7 Me DAVID : Merci. La deuxième
8 fonction était la suivante :

9 « Assurer la coordination des
10 activités de la collectivité
11 du renseignement. »

12 M. DICKENSON : C'est exact.

13 Me DAVID : Était-ce un énoncé
14 précis au moment de votre départ?

15 M. DICKENSON : Oui.

16 ME DAVID : Troisièmement :

17 « Partager avec le sous-
18 ministre de la Défense
19 nationale, auprès du ministre
20 de la Défense nationale, la
21 responsabilité du Centre de
22 la sécurité des
23 télécommunications (organisme
24 qui fournit au gouvernement
25 des renseignements sur

1 l'étranger et des indications
2 sur la sécurité des
3 télécommunications et de
4 l'informatique
5 gouvernementale. »

6 M. DICKENSON : C'est exact.

7 Me DAVID : Et finalement :

8 « Superviser le service
9 d'évaluation du
10 renseignement, qui, à partir
11 des contributions
12 interministérielles, produit
13 et coordonne des évaluations
14 de renseignements sur un
15 grand nombre de sujets à
16 l'intention du Premier
17 ministre, d'autres ministres
18 et de hauts fonctionnaires de
19 l'État. »

20 M. DICKENSON : C'est exact.

21 Me DAVID : Et il s'agit d'une
22 référence au SER?

23 M. DICKENSON : C'est exact.

24 Me DAVID : Si nous allons à la
25 page suivante, nous voyons une ventilation, je

1 crois, de votre boîte, le SSR, et on y lit qu'il y
2 a deux secrétariats. L'un est le Secrétariat de la
3 sécurité et du renseignement et l'autre est le
4 SER.

5 En ce qui concerne votre
6 secrétariat, le premier, on y lit ce qui suit :

7 « Le Secrétariat de la
8 sécurité et du renseignement
9 assure la coordination et
10 l'orientation globales du
11 secteur de la sécurité et du
12 renseignement. Il appuie le
13 Comité interministériel de la
14 sécurité et du renseignement,
15 qui est formé de sous-
16 ministres et dont la
17 présidence et la vice-
18 présidence sont exercées,
19 respectivement, par le
20 greffier du Conseil privé et
21 secrétaire du Cabinet et le
22 Sous-secrétaire, sécurité et
23 renseignement. Le secrétariat
24 joue un rôle de coordination
25 pour la gestion globale et

1 les priorités des organismes
2 de renseignement et donne des
3 conseils généraux à la
4 communauté du
5 renseignement. »

6 Est-ce un énoncé exact?

7 M. DICKENSON : Oui.

8 Me DAVID : Nous voyons qu'il est
9 question à deux endroits, Monsieur Dickenson, de
10 cette idée de la coordination globale.

11 Pouvez-vous nous en parler, s'il
12 vous plaît?

13 M. DICKENSON : La coordination se
14 situe essentiellement à un niveau très, très élevé
15 sur le plan des budgets, de la loi, des points
16 examinés par le Cabinet. Après le 11 septembre
17 2001, la principale fonction du CISR, ou de mon
18 bureau, consistait à appuyer le Comité SPAT.
19 C'était une fonction très vaste. Il fallait donc
20 assurer la coordination au sein de tout le
21 gouvernement sur le plan du contrôle de la qualité
22 des documents qui devaient être examinés au niveau
23 politique.

24 Me DAVID : Quels mécanismes
25 étaient en place pour assurer cette coordination?

1 Par exemple, y avait-il des agents de liaison en
2 place? S'agissait-il d'une coordination ou d'un
3 échange officieux? Comment les organismes ont-ils
4 interagi?

5 M. DICKENSON : La coordination
6 consistait en des réunions sans fin, des réunions
7 qui avaient lieu. Après le 11 septembre, le CISR
8 s'est réuni tous les jours. Par la suite, il se
9 réunissait juste avant une réunion du Comité SPAT.

10 Toute une infrastructure était en
11 place avant le 11 septembre, dont la fréquence des
12 réunions a augmenté.

13 Me DAVID : Et une partie du
14 mécanisme d'interaction avec d'autres organismes
15 est certainement le fait que vous avez détaché une
16 partie de votre personnel provenant de ces autres
17 organismes, et cela a mené à des échanges.

18 Est-ce exact?

19 M. DICKENSON : Oui. Cela
20 s'applique à presque tous les secrétariats.

21 Me DAVID : Et assistiez-vous à
22 l'occasion à des séances d'information officielles
23 organisées par la GRC, le SCRS ou le MAECI? Cela
24 faisait-il partie du mécanisme?

25 M. DICKENSON : Cela ne faisait pas

1 partie du mécanisme, non.

2 Me DAVID : Ainsi rester au courant
3 était essentiellement un processus officieux?

4 M. DICKENSON : Non. Rester au
5 courant était un processus officieux et officiel.
6 Le CISR, C-I-S-R, était une structure très
7 officielle; il avait un programme d'action et
8 s'occupait des documents présentés au Comité SPAT.

9 Officieusement, il y avait des
10 appels téléphoniques, des conversations en aparté
11 en marge des réunions. Il y a des communications
12 constantes entre les secrétariats au Bureau du
13 Conseil privé et leurs agents de liaison à tous
14 les niveaux du gouvernement. Les communications
15 avaient lieu au niveau des ministres, des sous-
16 ministres et à mon niveau, celui des SMA, et plus
17 bas dans l'organisation, entre les analystes et
18 parmi eux.

19 Me DAVID : Ainsi, par exemple,
20 Monsieur Dickenson, qui était votre homologue à la
21 GRC avec qui vous communiquiez?

22 M. DICKENSON : Garry Loepky.

23 Me DAVID : Et au SCRS?

24 M. DICKENSON : Dale Neufeld.

25 Me DAVID : C'était donc des

1 personnes avec lesquelles vous entreteniez
2 régulièrement des relations?

3 M. DICKENSON : Régulièrement.

4 Me DAVID : Et cela faisait partie
5 de la structure officieuse? Si vous aviez besoin
6 de renseignements...

7 M. DICKENSON : Officielle et
8 officieuse. Vous prenez le téléphone. Vous dites :
9 « De quoi s'agit-il? Qu'est-ce qui arrive? » Puis
10 vous rencontrez ces personnes officiellement, au
11 cours de réunions en prévision de la prise de
12 décisions stratégiques au niveau politique.

13 Me DAVID : Nous allons maintenant
14 passer à la chronologie des faits concernant
15 M. Arar, Monsieur Dickenson.

16 J'aimerais vous poser une question
17 générale. Était-il possible que le SSR soit
18 informé de temps à autre d'enquêtes particulières,
19 de menaces précises ou de menaces potentielles que
20 des personnes pourraient présenter pour la
21 sécurité du Canada?

22 M. DICKENSON : En ce qui concerne
23 les détails opérationnels, la réponse est non. En
24 ce qui concerne les menaces pour le Canada dans
25 les cas où l'on croit que le Premier ministre

1 devrait en être informé, la réponse est oui.

2 Me DAVID : O.k. Par exemple -
3 soyons plus précis. A-OCANADA est une expression
4 que vous connaissez bien de toute évidence
5 aujourd'hui. Quand avez-vous été mis au courant de
6 l'enquête de la GRC appelé Projet A-OCANADA?

7 M. DICKENSON : J'ai pris
8 connaissance d'A-OCANADA seulement depuis le début
9 de cette enquête. Je n'en savais rien à ce moment-
10 là.

11 Me DAVID : Saviez-vous qu'au
12 moment où vous étiez SMA, la GRC consacrait des
13 ressources à la surveillance de membres présumés
14 d'al-Quaïda à Ottawa, dans la région d'Ottawa?

15 M. DICKENSON : Selon ce degré de
16 précision, non. Il y avait des structures en place
17 avant le 11 septembre, qui ont été renforcées. Le
18 monde entier se préoccupait d'al-Quaïda. Tous les
19 organismes chargés de la sécurité et du
20 renseignement et de l'application de la loi dans
21 tous les pays occidentaux, j'en suis convaincu -
22 nous l'avons fait - ont augmenté les ressources
23 consacrées à la lutte contre le terrorisme.

24 Me DAVID : Et à un moment ou à un
25 autre, avez-vous eu connaissance au sein de la

1 fonction et de la structure du BCP d'une entente
2 en matière de libre circulation des renseignements
3 entre des organismes canadiens, la GRC, le SCRS et
4 le FBI et la CIA?

5 Cela faisait-il partie de ce que
6 vous connaissiez dans l'environnement postérieur
7 au 11 septembre 2001?

8 M. DICKENSON : Je crois qu'il faut
9 remonter plus loin dans le temps que cela, Maître
10 David. Avant le 11 septembre, il y avait des
11 mécanismes appelés EIPF. Je ne sais pas exactement
12 si l'on en a fait état...

13 Me DAVID : Oui.

14 M. DICKENSON : Je n'ai pas besoin
15 de décrire une EIPF. Il y a eu un forum sur la
16 criminalité transfrontalière.

17 Dans le cadre de ces - il est
18 difficile de parler d'organismes - ces systèmes,
19 ces méthodes de travail, des services de police à
20 tous les niveaux, et non uniquement
21 l'administration fédérale, les provinces et les
22 municipalités, s'entendaient pour échanger des
23 renseignements sur la criminalité
24 transfrontalière. Il y avait des structures. Il
25 devait y avoir des règles à suivre pour l'échange

1 de renseignements.

2 Après le 11 septembre, on a
3 intensifié les efforts. Nous avons déjà fait état
4 des ressources supplémentaires consacrées à la
5 lutte contre al-Quaïda et le terrorisme. Il a donc
6 été décidé d'accroître le nombre d'EIPF, par
7 exemple. À mon avis, il a de toute évidence été
8 décidé qu'il fallait échanger des renseignements
9 avec ceux qui pouvaient faire avancer les choses,
10 et les citoyens canadiens et américains
11 n'accepteraient pas du tout qu'un organisme
12 n'échange pas de renseignements concernant
13 directement la sécurité nationale du Canada et (ou)
14 la sécurité de l'Amérique du Nord. Cet échange de
15 renseignements, toutefois, respectait les lois du
16 Canada et le mandat de chaque organisme; et il
17 était entendu que chaque organisme avait ses
18 propres règles à suivre pour y arriver.

19 Le volume de renseignements
20 échangés a certainement augmenté après le
21 11 septembre. Cela n'a pas commencé le
22 11 septembre 2001.

23 Me DAVID : Était-ce le résultat
24 d'une volonté politique? Était-ce seulement le
25 contexte qui dictait cette augmentation...

1 M. DICKENSON : Je vous demanderais
2 de vous reporter, Maître David, bien avant le
3 11 septembre 2001 et, si vous pouvez vous
4 souvenir, à l'incident du millénaire, au moment où
5 un individu, M. Ressam, a été arrêté après avoir
6 traversé la frontière entre le Canada et les
7 États-Unis. Ce fut un signal d'alarme pour une
8 foule de responsables de la sécurité et du
9 renseignement dans le monde entier. Ce le fut
10 certainement à Washington et à Ottawa.

11 Ainsi la classe politique, les
12 hauts fonctionnaires et les fonctionnaires
13 intermédiaires ont compris de plus en plus qu'on
14 ne pouvait plus maintenir les cloisonnements dans
15 la même structure rigide que par le passé, qu'il
16 fallait échanger les renseignements relatifs à la
17 sécurité nationale et qu'on s'attendait à ce que
18 cela se fasse.

19 Me DAVID : En ce qui concerne un
20 nouveau mécanisme qui aurait été mis en place
21 après le 11 septembre en réponse à ces attentats
22 et en réponse directe à ceux-ci, pour l'échange de
23 renseignements entre la GRC et le SCRS, d'une
24 part, et la CIA et le FBI, d'autre part, savez-
25 vous si un tel mécanisme a été créé?

1 M. DICKENSON : Je ne suis pas au
2 courant de nouveaux mécanismes, comme je l'ai
3 mentionné plus tôt. Ils étaient bien en place
4 avant le 11 septembre. Ils ont été renforcés après
5 le 11 septembre.

6 Me DAVID : Nous allons maintenant
7 nous reporter à la chronologie des faits
8 concernant M. Arar.

9 Comme vous le savez maintenant,
10 M. Arar est arrivé à New York en septembre 2002.
11 Quand avez-vous entendu parler personnellement
12 pour la première fois du nom de M. Arar, de ce qui
13 s'est produit?

14 M. DICKENSON : À ma connaissance,
15 si je me souviens bien, c'était dans la presse.

16 Me DAVID : O.k.

17 M. DICKENSON : Et je n'ai pas la
18 date précise, mais lorsque la nouvelle a paru dans
19 la presse, c'est à ce moment que je l'ai appris.

20 Me DAVID : Et dans les jours et
21 les semaines qui ont suivi la détention de M. Arar
22 et son expulsion des États-Unis, il y a eu de
23 nombreux reportages, et nous avons classé ces
24 reportages, par exemple, à l'onglet 80.

25 Je ne crois pas qu'il soit

1 nécessaire de se rendre là, mais à l'onglet 80 des
2 documents du MAECI, pièce P-42, et à l'onglet 90,
3 il y a des exemples d'articles parus dans le *Globe*
4 *and Mail*, l'*Ottawa Citizen* et le *New York Times*,
5 du 12 et du 16 octobre, etc.

6 La question suscitait donc un vif
7 intérêt dans les médias, et elle y occupait une
8 place très importante.

9 Cela a-t-il été la cause de la
10 rédaction d'une note d'information à l'intention
11 du Premier ministre au sujet de l'affaire Arar?

12 M. DICKENSON : Franchement, je ne
13 me souviens pas s'il s'agissait d'un document
14 proposé ou demandé. Si vous voulez que je me
15 reporte à un document, nous pouvons en discuter.

16 Me DAVID : Donc, nous pouvons
17 aller à - je vous demanderais de vous reporter aux
18 documents du BCP, la pièce justificative P-48. Il
19 y a deux volumes. Le premier volume est l'onglet
20 4.

21 Et je ne suis pas certain que nous
22 ayons dans ce document la réponse à la question de
23 savoir s'il s'agit d'une proposition ou d'une
24 demande, mais je vous demande au moins de vous
25 reporter au document comme étant l'ébauche...

1 LE COMMISSAIRE : Volume 1 ou
2 volume 2?

3 Me DAVID : C'est dans le volume 1,
4 Monsieur le Commissaire.

5 M. DICKENSON : Celui-ci?

6 LE COMMISSAIRE : Et l'onglet?

7 Me DAVID : Onglet 4.

8 LE COMMISSAIRE : Merci.

9 M. DICKENSON : Merci.

10 Me DAVID : Ce document, ou cet
11 onglet, contient un certain nombre de documents
12 différents. Le premier est l'ébauche adressée à -
13 je crois que c'était à M. Bilodeau.

14 M. DICKENSON : Je suis désolé. De
15 quel onglet parlez-vous?

16 Me DAVID : De l'onglet 4.

17 M. DICKENSON : Le premier texte
18 que je vois est une ébauche adressée au Premier
19 ministre.

20 Me DAVID : Exact. Si vous allez au
21 deuxième document, soit la cinquième page environ,
22 vous constaterez que la même ébauche a été signée
23 par vous et qu'elle est adressée à M. Bilodeau.

24 M. DICKENSON : Oui, la case de ma
25 signature s'y trouve, mais pas ma signature. Je ne

1 suis donc pas certain que ce soit le document qui
2 a été présenté.

3 Me DAVID : Non, et nous
4 examinerons le document. Sur le plan du processus,
5 il s'agit d'un exemple typique du mode de
6 préparation d'un document à l'intention du Premier
7 ministre, d'une note d'information?

8 M. DICKENSON : Non. Il s'agit d'un
9 exemple typique de la façon d'informer la haute
10 direction d'une question, d'un point ou d'une
11 situation. Il m'appartenait probablement ou à
12 M. Bilodeau de décider si cette note deviendrait
13 un document destiné au Premier ministre.

14 Me DAVID : Et le deuxième
15 document, la cinquième page, est adressé à
16 M. Bilodeau; votre nom sans signature y figure.

17 M. DICKENSON : Exact.

18 Me DAVID : Cela indique-t-il que
19 le SSR a préparé ce document?

20 M. DICKENSON : C'est exact, C'est
21 exact.

22 Me DAVID : Cela aurait-il été, à
23 votre connaissance, la première note d'information
24 au Premier ministre ou une tentative d'informer le
25 Premier ministre au sujet de l'affaire Arar?

1 M. DICKENSON : Eh bien, comme je
2 viens de le mentionner, Maître David, c'était
3 notre première note d'information au sous-
4 secrétaire. On ne savait pas si elle deviendrait
5 une note d'information au Premier ministre.

6 Me DAVID : O.k. Pour approfondir
7 le contenu de cet onglet, l'onglet 4, si vous
8 allez au troisième document intitulé - et il est
9 entièrement rayé, il est expurgé. C'est une note
10 d'information. Voyez-vous cela en haut?

11 M. DICKENSON : Oui.

12 Me DAVID : Et si vous allez au
13 document suivant, il y a également un autre
14 document, et il s'agit de toute évidence d'une
15 note d'information, elle est sous forme de note
16 d'information. Puis, il y a « infocapsule
17 suggérée ».

18 Si vous retournez au début de
19 l'onglet et à la page 2, au milieu de la page,
20 sous le paragraphe en noir, il y a une phrase qui
21 se lit comme suit :

22 On ne sait pas pour le moment
23 si M. Arar fait l'objet d'une
24 enquête criminelle par la
25 GRC.

1 La première question que je vous
2 pose est donc la suivante : comment ces ébauches
3 de notes d'information ont-elles été préparées?
4 Qui en est la source? À quels renseignements fait-
5 on référence? Qui les prépare? Est-ce quelque
6 chose que vous faites vous-même ou y a-t-il un
7 analyste des politiques dans votre service qui
8 fait ce genre de chose?

9 Pourriez-vous expliquer le
10 processus?

11 M. DICKENSON : Le processus est le
12 suivant : un analyste des politiques procède à des
13 vérifications auprès d'autres ministères et
14 organismes et il peut avoir accès à des
15 renseignements classifiés au moyen d'un système de
16 communication et d'échange de renseignements
17 classifiés. Ce serait les deux sources des
18 renseignements qui figureraient dans un document
19 comme celui-ci.

20 Me DAVID : Et en ce qui
21 concerne...

22 M. DICKENSON : Je suis désolé.
23 Votre question était plus complexe que cela.

24 Je ne les aurais pas rédigées. Un
25 analyste l'aurait fait.

1 Me DAVID : Et le document vous
2 serait présenté pour que vous l'approuviez...

3 M. DICKENSON : C'est exact.

4 Me DAVID : ...ou pour que vous
5 l'examiniez et le transmettiez vers le haut de la
6 chaîne?

7 M. DICKENSON : C'est exact. Et
8 probablement quelques personnes avant que je le
9 reçoive.

10 Me DAVID : D'accord. La référence
11 au fait qu'on ne sait pas pour l'instant si
12 M. Arar fait l'objet d'une enquête criminelle par
13 la GRC. Je veux dire que, oui, il faisait l'objet
14 d'une enquête - et peut-être pas. Il était une
15 personne digne d'intérêt, disons, pour la GRC à ce
16 moment-là.

17 Pourquoi ces renseignements
18 n'accompagnaient-ils pas les documents qui
19 pouvaient être présentés au Premier ministre, qui
20 pouvaient être des renseignements susceptibles
21 d'être pertinents?

22 M. DICKENSON : Je ne suis pas
23 certain que j'en viendrais à la conclusion que
24 c'est implicite dans votre question. À mes yeux,
25 il ne s'agit pas d'une question de non-

1 communication de l'information. Elle n'était pas
2 connue à ce moment-là.

3 Souvent, les documents de ce genre
4 sont préparés dans des délais extrêmement courts.
5 Il vous arrive de disposer d'environ une heure
6 pour produire quelque chose à l'intention de la
7 haute direction.

8 Je crois que la question a été
9 posée et que la réponse n'avait pas encore été
10 obtenue lorsque le rédacteur a envoyé la note là
11 où elle a été reçue.

12 Me DAVID : Si vous allez, Monsieur
13 Dickenson, aux prochains onglets, vous verrez les
14 onglets 5, 6 et 7 des documents du BCP.

15 M. DICKENSON : D'accord.

16 Me DAVID : Il y a divers rapports
17 du SCRS. Ils sont intitulés « Rapports ».

18 Ils sont intitulés « Fiche de
19 renseignement du SCRS »; il y en a quatre et ils
20 sont tous datés du 18 octobre 2002.

21 M. DICKENSON : Mm-hmm.

22 Me DAVID : Pouvez-vous nous dire
23 si ces fiches faisaient partie du matériel de base
24 pour la préparation de cette ébauche de note
25 d'information?

1 M. DICKENSON : Je n'en ai aucune
2 idée. Je ne vois pas clairement à quoi elles se
3 rapportent.

4 Me DAVID : Et pouvez-vous nous
5 dire si, en général, les fiches de renseignement
6 du SCRS constitueraient une source normale
7 d'information pour la préparation d'une telle
8 ébauche de note d'information?

9 M. DICKENSON : Cela dépendrait
10 dans une grande mesure de la nature de la question
11 - au sujet de laquelle l'ébauche est préparée.
12 Mais je ne peux pas vous dire ce que sont ces
13 rapports. Je n'en ai aucune idée.

14 Me DAVID : Je ne vous demande pas
15 de décrire le contenu. Je vous pose seulement la
16 question du point de vue du processus général...

17 M. DICKENSON : Il n'est pas exclu
18 qu'on les ait utilisées, mais ce n'est pas une
19 garantie qu'on l'a fait.

20 Me DAVID : Il n'y a donc rien
21 d'anormal du point de vue du processus dans le
22 fait d'utiliser des fiches du SCRS pour la
23 préparation d'une telle note d'information?

24 M. DICKENSON : Non.

25 Me DAVID : Maintenant, à supposer

1 Monsieur Dickenson - je crois comprendre que vous
2 ne pouvez pas nous dire si les onglets 5, 6 et 7
3 sont des documents qui ont servi de base à
4 l'ébauche de la note d'information. Mais à
5 supposer qu'ils le soient, y a-t-il des protocoles
6 en vigueur concernant l'échange de renseignements,
7 les renseignements du SCRS, avec le BCP? Comment
8 cela se fait-il?

9 Premièrement, je vous dirais que
10 ces documents, pour votre information, les onglets
11 5, 6 et 7, font partie de la collection du BCP.
12 Ils n'ont pas été présentés indépendamment par le
13 SCRS. Ils nous ont été présentés par le BCP. Ils
14 font donc partie de vos ressources documentaires;
15 ils étaient dans vos ressources documentaires.

16 Je vous demande donc
17 essentiellement quel est le processus en vigueur
18 concernant l'échange de ce genre de
19 renseignements?

20 M. DICKENSON : Il existe des
21 protocoles très stricts. Il faut avoir la cote de
22 sécurité appropriée pour recevoir un document de
23 ce genre. Il y a également le besoin de savoir.
24 Lorsque j'étais secrétaire adjoint, des services
25 de mon secrétariat n'étaient pas au courant de ce

1 qui se passait dans d'autres services du
2 secrétariat parce qu'elles n'avaient pas besoin de
3 savoir. Ainsi, un renseignement dans le domaine du
4 renseignement étranger n'avait pas nécessairement
5 à être connu dans le service de la sécurité
6 nationale ou des opérations de sécurité.

7 Ainsi dans mon secrétariat,
8 seulement une ou deux personnes avaient
9 probablement accès à ce genre de document, et je
10 voyais rarement un tel document.

11 Me DAVID : D'accord. Mais
12 essentiellement vous confirmez que sur le plan du
13 traitement de ces notes d'information, utiliser un
14 document du SCRS était une façon de procéder
15 normale...

16 M. DICKENSON : Ce n'est pas exclu.

17 Me DAVID : Il peut donc y avoir
18 une collaboration entre le SCRS et le BCP pour la
19 préparation de ces ébauches à l'intention du
20 Premier ministre.

21 En est-il de même en ce qui
22 concerne la GRC?

23 M. DICKENSON : Je ne suis pas
24 certain que j'utiliserais le mot
25 « collaboration ». Le BCP serait responsable de

1 ses propres ébauches. D'autres ministères et
2 organismes ne seraient pas au courant du libellé
3 réel d'un document à l'intention du Premier
4 ministre du Canada.

5 On resterait en liaison avec la
6 GRC et avec le SCRS. Mais ceux-ci ne
7 collaboreraient pas à la rédaction.

8 Me DAVID : Je suppose qu'il s'agit
9 de la source des renseignements qui pourraient
10 être transmis au Premier ministre. La source tient
11 compte des renseignements du SCRS?

12 M. DICKENSON : C'est exact.

13 Me DAVID : Et la source, si je
14 comprends bien, pourrait également tenir compte
15 des enquêtes de la GRC?

16 M. DICKENSON : Probablement.

17 Me DAVID : Et vous conviendrez
18 avec moi qu'en apparence, pour ce document,
19 l'onglet 4, l'ébauche de la note d'information
20 concernant M. Arar, il ne semble pas que la GRC
21 ait servi de source d'information sur le plan du
22 contenu?

23 M. DICKENSON : Je ne suis pas
24 certain que je tirerais cette conclusion. La seule
25 conclusion que je peux tirer de la lecture de ce

1 document, c'est que nous ne savions pas si M. Arar
2 faisait ou non l'objet d'une enquête criminelle.
3 Je suppose que d'autres éléments de ce document -
4 d'autres éléments d'information - seraient
5 provenus de conversations avec d'autres ministères
6 et organismes, dont la GRC.

7 Me DAVID : Et si le BCP le
8 demandait à la GRC - parce que vous préparez une
9 note d'information destinée au Premier ministre
10 ici; vous voulez qu'il soit bien informé et qu'il
11 reçoive des renseignements exacts, aussi. La GRC,
12 selon votre expérience, confirmerait-elle ou
13 nierait-elle l'existence d'une telle enquête?

14 M. DICKENSON : Elle le ferait.

15 Me DAVID : Donc vous n'avez aucune
16 raison - ou vous ne pouvez pas expliquer le fait
17 que dans cette ébauche de note d'information, on
18 mentionne encore qu'on ne sait pas si M. Arar fait
19 l'objet d'une enquête criminelle par la GRC?

20 M. DICKENSON : À mon avis, le
21 libellé ici est que la question avait été posée,
22 mais que la réponse n'avait pas encore été reçue.
23 Je ne tirerais pas la conclusion que la GRC a
24 refusé de fournir l'information.

25 Me DAVID : Merci.

1 Maintenant, est-ce la
2 responsabilité de l'analyste qui rédige la note
3 d'obtenir le renseignement? Est-ce l'une de ses
4 fonctions?

5 M. DICKENSON : Oui.

6 Me DAVID : Et ce renseignement
7 n'est pas nécessairement fourni systématiquement
8 au BCP par le SCRS ou la GRC? Je vous demande
9 essentiellement s'il s'agit de l'application du
10 principe du besoin de savoir, ou les documents de
11 vos ressources documentaires constituent-ils les
12 éléments essentiels de...

13 M. DICKENSON : Comme je l'ai déjà
14 dit, Maître David, il y a le mécanisme des
15 propositions et des demandes dans des situations
16 de ce genre, et ces propositions ou demandes
17 peuvent être orales ou écrites. Ainsi un analyste
18 peut téléphoner et obtenir des renseignements au
19 téléphone au moyen de communications téléphoniques
20 sécurisées. Il peut consulter des banques de
21 données à condition d'avoir les cotes de sécurité
22 appropriées, d'avoir besoin de savoir, et avoir
23 accès à certains renseignements classifiés. Ou un
24 des ministères ou organismes peut acheminer un
25 élément d'information n'importe où au sein du

1 gouvernement, y compris au BCP, lorsqu'il y a un
2 besoin de savoir et que les gens concernés
3 possèdent la cote de sécurité appropriée.

4 Me DAVID : D'accord. Nous pouvons
5 maintenant aller au document du BCP que vous avez
6 en main et consulter l'onglet 3.

7 Pouvez-vous déterminer s'il s'agit
8 de la version finale de la note d'information
9 présentée au Premier ministre?

10 M. DICKENSON : Oui, certainement.

11 Me DAVID : Concernant M. Arar?

12 M. DICKENSON : Oui.

13 Me DAVID : O.k. Et nous verrons
14 que sous la forme finale - à la page 2 du contenu
15 réel de la note d'information - on indique encore
16 qu'on ne sait pas si M. Arar faisait l'objet d'une
17 enquête criminelle par la GRC?

18 M. DICKENSON : Oui, je le vois. Et
19 je remarque aussi que c'est la même date...

20 Me DAVID : C'est la même date.

21 M. DICKENSON : Ce document a
22 probablement été préparé quelques minutes - ou une
23 heure ou deux après l'ébauche précédente.

24 Me DAVID : Et il est un peu plus
25 court que l'ébauche de la version 2.

1 Allons maintenant à l'onglet 6 de
2 votre cahier de documents, et non les documents du
3 BCP, les documents Dickenson que nous avons
4 déposés aujourd'hui.

5 M. DICKENSON : D'accord.

6 Me DAVID : Et nous verrons que
7 trois jours plus tard, le 21 octobre, M. Bilodeau
8 est un peu préoccupé. Il se préoccupe du fait
9 qu'il y a deux documents qui ont été présentés au
10 Premier ministre; l'un est votre document, le
11 document du SSR, et l'autre, je crois, provient de
12 la politique étrangère?

13 M. DICKENSON : Oui, Politique
14 étrangère et de défense. C'est exact.

15 Me DAVID : Et il se préoccupe du
16 fait qu'il peut y avoir des incohérences entre les
17 deux documents.

18 M. DICKENSON : Je ne suis pas
19 certain qu'il était préoccupé. Il voulait
20 seulement avoir l'assurance que nous présentions
21 des renseignements exacts au Premier ministre.

22 Me DAVID : Et il y avait peut-être
23 de légères différences entre les deux documents?

24 M. DICKENSON : Il y en avait
25 inévitablement. Ce sont des documents très

1 différents. L'un est un document classifié secret.
2 L'autre est ce que nous appelons une note pour la
3 période de questions qui, par définition - désolé,
4 savez-vous ce qu'est une note pour la période de
5 questions?

6 Me DAVID : Une fiche pour la
7 période de questions?

8 M. DICKENSON : C'est le nom que
9 leur donnent certaines personnes. Nous utilisons
10 toujours cette appellation, qui figure en haut de
11 celles-ci.

12 Il s'agit d'une fiche ou d'une
13 note préparée à l'intention du Premier ministre en
14 vue de la période de questions. Vous noterez
15 qu'elle ne vise pas à l'informer des réponses à
16 donner aux questions. Elle dit : « Voici ce que le
17 ministre des Affaires étrangères répondra si on
18 lui pose la question ».

19 Il ne s'agit donc pas de la
20 réponse que doit donner le Premier ministre. Elle
21 vise à l'informer que si une question est posée en
22 Chambre, le ministre des Affaires étrangères
23 devrait donner la réponse suggérée.

24 Et comme c'est un document non
25 classifié, le libellé doit être - il ne peut pas

1 contenir de renseignements classifiés.

2 Me DAVID : Il y a donc un document
3 préparé par votre secrétariat, le SSR, et un autre
4 préparé par le Secrétariat de la politique
5 étrangère?

6 M. DICKENSON : C'est exact.

7 Me DAVID : Et il vous demande
8 d'examiner cela...

9 M. DICKENSON : C'est exact.

10 Me DAVID : ...le 21?

11 M. DICKENSON : C'est exact.

12 Me DAVID : Il y a une copie
13 conforme pour Claude Laverdure, qui était
14 conseiller en politique étrangère...

15 M. DICKENSON : C'est exact.

16 Me DAVID : ...auprès du Premier
17 ministre à ce moment-là. Et son message est le
18 suivant :

19 Sommes-nous coordonnés avec
20 Claude?

21 En d'autres termes, Claude
22 Laverdure.

23 Nous avons donné au PM des
24 conseils un peu différents.

25 M. DICKENSON : C'est exact.

1 Me DAVID : Il y a une réponse à
2 cette préoccupation ou interrogation, et vous
3 pouvez aller de nouveau à l'onglet 7 de votre
4 cahier.

5 M. DICKENSON : Exact.

6 Me DAVID : C'est une ébauche de
7 réponse, Monsieur Dickenson, à M. Bilodeau, qui
8 vous est adressée?

9 M. DICKENSON : Cela semble le cas,
10 oui.

11 Me DAVID : O.k. Et si nous
12 résumons ce document, l'ébauche de réponse à
13 M. Bilodeau, le deuxième point vignette, explique
14 que :

15 Le jeudi 17 octobre, après
16 avoir pris connaissance des
17 articles de l'*Ottawa Citizen*
18 et du *Globe and Mail*
19 concernant M. Arar et son
20 expulsion vers les États-
21 Unis, j'ai contacté CT AC
22 SCRS...

23 C'est-à-dire le Contre-terrorisme
24 à l'administration centrale du SCRS.

25 ...pour [quelque chose]...

1 Et c'est expurgé.

2 ...afin de voir s'il fallait
3 vous envoyer une note à ce
4 sujet.

5 Il s'agit donc d'une proposition?

6 M. DICKENSON : C'est exact.

7 Me DAVID : O.k. Et cela vous
8 indiquait que la note d'information au PM du 18
9 était donc une proposition?

10 M. DICKENSON : Mm-hmm.

11 Me DAVID : O.k. La quatrième...

12 M. DICKENSON : Non, non, non.

13 Me DAVID : Pardon?

14 M. DICKENSON : Cela indiquait que
15 la note d'information à M. Bilodeau était une
16 proposition. Je ne me souviens pas si la note
17 d'information au Premier ministre était une
18 proposition ou une demande.

19 Je ne me souviens pas si
20 M. Bilodeau a dit, « voudriez-vous transformer ce
21 document en note d'information pour le Premier
22 ministre ». Mais c'est une proposition à
23 M. Bilodeau.

24 Me DAVID : O.k. Le quatrième point
25 vignette indique aussi qu'il y a eu des contacts

1 avec le MAECI le 17 octobre et que d'autres
2 demandes de renseignements ont été présentées au
3 MAECI, et celui-ci aurait tenu une réunion à son
4 immeuble le mercredi - et ce le 16 octobre - à
5 laquelle le SCRS et la GRC auraient également
6 participé?

7 M. DICKENSON : Mm-hmm.

8 Me DAVID : Vous apprenez aux
9 points vignettes suivants, 5 et 6, qu'il y a eu un
10 contact avec M. Elcock, qui est directeur du SCRS,
11 et l'analyste découvre que le SCRS avait parlé à
12 M. Bilodeau concernant M. Arar et une réunion
13 devait avoir lieu entre le vice-premier ministre
14 Manley et le chef de la Sécurité intérieure des
15 États-Unis, M. Tom Ridge, au sujet d'un certain
16 nombre de questions, et il a été entendu que le
17 vice-premier ministre Manley pouvait soulever
18 l'affaire Arar auprès du gouverneur Ridge.

19 Et l'analyse dit :

20 J'ai été informé que le
21 directeur avait essayé de
22 dissuader le vice-premier
23 ministre de soulever le cas
24 Arar.

25 Nous constatons donc selon ce

1 point vignette que d'après le contexte, M. Elcock
2 recommande à M. Bilodeau qu'il n'y ait pas de
3 contact entre - que M. Manley ne soit pas
4 encouragé à soulever la question auprès de
5 M. Ridge.

6 Et nous savons, finalement,
7 d'après le point vignette, que la conversation
8 téléphonique entre MM. Bilodeau et Elcock
9 résultait d'autres demandes de renseignements.

10 Savez-vous ce qui explique la
11 position de M. Elcock présentée dans le document?

12 M. DICKENSON : Non. Je ne connais
13 pas la teneur des discussions entre MM. Bilodeau
14 et Elcock.

15 Me DAVID : Avez-vous lu cette
16 ébauche de note d'information, Monsieur Dickenson?

17 M. DICKENSON : Franchement, je
18 n'en ai aucune idée. Si je ne l'ai pas signée, je
19 ne l'ai peut-être pas lue.

20 Me DAVID : Étiez-vous au courant
21 de la conversation téléphonique entre MM. Bilodeau
22 et Elcock à ce moment-là?

23 M. DICKENSON : Je ne peux pas - je
24 ne sais pas. Je ne le sais vraiment pas.

25 Me DAVID : Finalement, avez-vous

1 apporté une contribution - nous en viendrons à la
2 version finale de cette note d'information. Mais
3 avez-vous apporté une contribution entre cette
4 ébauche de version et la version finale présentée
5 à M. Bilodeau?

6 M. DICKENSON : Je ne peux vraiment
7 pas répondre avec précision à cette question parce
8 que je ne suis pas certain d'avoir vu l'ébauche.

9 Me DAVID : D'accord. Passons
10 maintenant à l'onglet 8, l'onglet suivant.

11 M. DICKENSON : D'accord.

12 Me DAVID : Il s'agit de la version
13 finale de la note d'information.

14 M. DICKENSON : D'accord.

15 Me DAVID : Est-ce exact?

16 M. DICKENSON : Il semblerait que
17 oui parce que ma signature figure en haut de la
18 première page, et j'ai écrit :

19 Ron, voici des renseignements
20 de base pour vous.

21 Me DAVID : O.k. Et si vous allez
22 au dernier point vignette de cette page, la
23 référence à la conversation entre MM. Bilodeau et
24 Elcock, il n'y a plus de référence au fait que
25 M. Elcock recommande à M. Manley de ne pas

1 soulever l'affaire Arar auprès de M. Ridge.

2 M. DICKENSON : Exact.

3 Me DAVID : Savez-vous ce qui
4 explique la suppression de cette référence de
5 l'ébauche de la version finale?

6 M. DICKENSON : Non. L'ébauche
7 était peut-être inexacte. Il se peut qu'après
8 réflexion, les gens aient conclu que ce n'était
9 pas nécessaire parce que M. Graham avait déjà
10 parlé à M. Cellucci, l'ambassadeur des États-Unis,
11 de cette question quelques jours plus tôt.

12 Je ne sais pas pourquoi elle a été
13 enlevée, mais elle a peut-être été supprimée parce
14 qu'elle n'était pas exacte. C'est là le problème
15 que pose une ébauche. On enlève des éléments de la
16 version finale parce qu'ils ne sont pas pertinents
17 ou qu'ils sont inexacts.

18 Me DAVID : Nous voyons que la
19 personne qui a préparé cette note d'information ou
20 cette ébauche ou, en fait, la note d'information
21 finale qui vous a été envoyée a contacté quelqu'un
22 du SCRS et du MAECI. Et encore une fois, il n'y a
23 pas eu de contact avec la GRC.

24 Savez-vous pourquoi la GRC n'a pas
25 été contactée à ce sujet?

1 M. DICKENSON : Je ne suis pas
2 certain que vous pouvez en venir à la conclusion
3 qu'elle n'a pas été contactée. Le fait qu'elle ne
4 soit pas mentionnée ne signifie pas qu'elle n'a
5 pas été contactée.

6 Me DAVID : D'accord. Vous n'avez
7 pas de souvenir à cet égard?

8 M. DICKENSON : Non, non.

9 Me DAVID : Je cite la dernière
10 phrase de la note d'information finale à
11 l'onglet 8.

12 M. DICKENSON : D'accord.

13 Me DAVID : Elle se lit comme
14 suit :

15 Nous avons convenu avec les
16 Affaires étrangères...

17 M. DICKENSON : ...et la Défense.

18 Me DAVID : Et la Défense. Et « P »
19 représente la politique?

20 M. DICKENSON : C'est exact.

21 Me DAVID : ...que les notes
22 futures à ce sujet seront
23 consultées de long en large.

24 M. DICKENSON : Exact.

25 Me DAVID : Maintenant, les mots

1 « à ce sujet » désignent de toute évidence
2 l'affaire Arar?

3 M. DICKENSON : C'est exact.

4 Me DAVID : O.k. Pourriez-vous nous
5 parler de cette question?

6 M. DICKENSON : D'après moi, et moi
7 seulement, l'analyste a parlé à son homologue à la
8 Politique étrangère et de défense, et ils ont
9 convenu de se parler, d'échanger des ébauches,
10 etc., avant d'aller de l'avant la prochaine fois.
11 C'est ce que je suppose.

12 Cela se produirait à ce niveau, et
13 non au mien.

14 Me DAVID : C'était mes questions
15 concernant la note d'information adressée au
16 Premier ministre.

17 Passons maintenant à vos
18 discussions avec M. Loepky concernant une réunion
19 tenue entre le ministre Graham et M. Powell,
20 réunion qui a eu lieu le 15 novembre.

21 Pour nous replacer dans le
22 contexte, permettez-moi d'examiner rapidement
23 certains documents avec vous.

24 Si vous allez à l'onglet 11 de la
25 reliure du BCP, vous verrez une référence à la

1 réunion entre MM. Graham et Powell qui a eu lieu
2 le 15 novembre; on y trouve ce qu'on appelle un
3 rapport diplomatique canadien. Il est presque
4 complètement expurgé.

5 Parmi les destinataires, il y a le
6 BCP, et c'est indiqué au bas de la première page,
7 et MM. Bilodeau et Fawnberg?

8 M. DICKENSON : C'est exact.

9 Me DAVID : Et, ensuite DPE, qui
10 serait?

11 M. DICKENSON : Défense et
12 Politique étrangère. Ils ont inversé les termes.

13 Me DAVID : Ainsi, Politique de
14 défense et étrangère ou Politique étrangère et
15 Politique de défense. Laverdure, Ausman. Il va au
16 SER.

17 M. DICKENSON : Mm-hmm.

18 Me DAVID : Dickenson, Barnes et
19 ensuite il va aussi au Groupe de travail sur les
20 questions frontalières?

21 M. DICKENSON : C'est exact.

22 Me DAVID : Le SSR ne figure pas
23 dans la liste de distribution?

24 M. DICKENSON : C'est exact.

25 Me DAVID : Est-ce habituel? Est-ce

1 normal?

2 M. DICKENSON : Cela ne me surprend
3 pas. À ce moment-là, il s'agit clairement d'un cas
4 relevant du consulat.

5 Me DAVID : O.k. Et l'une des
6 préoccupations soulevées à cette réunion était la
7 coordination des réponses aux médias.

8 Pourriez-vous aller à l'onglet 10
9 des documents, les documents du BCP?

10 M. DICKENSON : Les documents
11 Doiron?

12 Me DAVID : Oui, c'est exact. Il
13 s'agit d'un courriel du ministère des Affaires
14 étrangères adressé au cabinet du solliciteur
15 général. Il a été rédigé par M. Doiron et est
16 adressé à Blaine Hardy, du cabinet du solliciteur
17 général. On y dit essentiellement que les médias
18 s'intéressent de près aux raisons invoquées par
19 les Américains pour déporter M. Arar et, dans ce
20 même document, le MAECI recommande la tenue d'une
21 réunion sous l'égide du BCP afin de coordonner les
22 réponses à donner aux médias.

23 M. DICKENSON : Mm-hmm.

24 Me DAVID : Je vous invite à
25 prendre le document P-132, onglet 2. C'est à

1 l'onglet 2, Monsieur Dickenson, et vous allez
2 devoir prendre la page 2.

3 Il s'agit d'une série de
4 trois courriels. On y dit essentiellement...
5 C'est la pièce P-132, onglet 2, page 3 de 4.

6 M. DICKENSON : Excusez-moi, vous
7 voulez que je prenne la page 3?

8 Me DAVID : Oui, prenez la page 3
9 de 4. On y voit essentiellement que Caroline
10 Canuel, qui est adjointe au Secrétariat des
11 communications et des consultations au BCP, est
12 d'accord avec la tenue de cette réunion, ce qui
13 semble vouloir dire que le BCP est d'accord avec
14 la suggestion de M. Doiron qui est de coordonner
15 les réponses à fournir aux médias.

16 Ma question est la suivante : ce
17 genre de scénario correspond-t-il au rôle
18 traditionnel du BCP? Qu'en pensez-vous?

19 M. DICKENSON : Tout à fait. Durant
20 le temps que j'ai passé au BCP, il est souvent
21 arrivé que ce dernier coordonnait les
22 communications à l'échelle du gouvernement, que ce
23 soit à l'occasion d'une inondation, d'un
24 écrasement d'avion ou de choses du genre, pour que
25 les porte-parole des divers ministères et

1 organismes concernés parlent d'une même voix.

2 Me DAVID : Pouvez-vous prendre
3 l'onglet 209 du document P-42, qui est la série de
4 documents du MAECI? Il s'agit du volume 2. Merci

5 M. DICKENSON : Excusez-moi? Quel
6 était le numéro?

7 Me DAVID : 209. Il s'agit d'un
8 article du *Ottawa Citizen* qui a été publié le 18
9 et qui concerne la réunion intervenue entre Powell
10 et Graham le 15.

11 M. DICKENSON : Mm-hmm.

12 Me DAVID : Voici ce qu'on y lit :
13 Après avoir nié pendant près
14 de deux mois que les
15 responsables américains ont
16 fourni des informations au
17 Canada établissant un lien
18 entre un résidant d'Ottawa,
19 qui a été déporté en Syrie,
20 et le réseau terroriste
21 d'al-Quaïda, les responsables
22 du ministère des Affaires
23 étrangères ont été
24 embarrassés d'apprendre, lors
25 de la visite du secrétaire

1 d'État Colin Powell, la
2 semaine dernière, que la GRC
3 avait reçu des informations
4 du FBI, il y a plusieurs
5 semaines déjà.

6 Le second paragraphe se poursuit
7 ainsi :

8 Les responsables du ministère
9 des Affaires étrangères, du
10 ministère du Solliciteur
11 général et du Conseil privé
12 se réuniront aujourd'hui...

13 Cela, c'était le 18 novembre.

14 ...pour discuter des
15 informations que les
16 Américains avaient
17 communiquées au sujet de
18 Maher Arar, citoyen canadien
19 ayant été déporté des États-
20 Unis le 8 octobre. Il a été
21 extradé dans son pays
22 d'origine, la Syrie, après
23 avoir été arrêté entre deux
24 vols et détenu à l'aéroport
25 Kennedy, à New York, en

1 septembre.

2 Cet article parle donc, Monsieur
3 Dickinson, de la réunion du lundi 18 novembre
4 entre le ministère des Affaires étrangères, le
5 Solliciteur général et le BCP.

6 Savez-vous qui a convoqué cette
7 réunion?

8 M. DICKENSON : Je ne suis même pas
9 certain qu'elle ait eu lieu. Je ne tirerais
10 d'ailleurs pas cette conclusion sur la foi d'un
11 article paru dans le journal.

12 Me DAVID : Bien. Vous ne savez
13 donc pas qui était présent à cette rencontre?

14 M. DICKENSON : Je ne sais même pas
15 si elle a eu lieu.

16 Me DAVID : De toute évidence, vous
17 ne savez pas non plus ce qui en est ressorti?

18 M. DICKENSON : Comme je ne sais
19 pas si la réunion a eu lieu, je ne peux pas savoir
20 ce qu'elle a donné.

21 Me DAVID : Bien. Passons à la
22 pièce P-182, si vous le voulez bien, qui est
23 également datée du 18 novembre. Cela va
24 peut-être...

25 M. DICKENSON : C'est celui-là?

1 Me DAVID : Non, c'est un autre
2 document qui va peut-être vous rafraîchir la
3 mémoire au sujet de la réunion du 18 novembre.

4 Il s'agit d'un courriel que vous
5 avez envoyé à Jacques Corteau à 9 heures du matin;
6 il est indiqué en objet : « *Ottawa Citizen* et
7 Arar! ». Il est, de toute évidence, question de
8 l'article du *Ottawa Citizen* que nous venons juste
9 de voir et de l'apparent manque de coordination
10 entre le MAECI et la GRC.

11 Vous envoyez un courriel et
12 regardons ce dernier de plus près.

13 D'abord, qui est Jacques Corteau,
14 Monsieur Dickenson?

15 M. DICKENSON : C'est un avocat
16 civil qui travaillait à mon secrétariat et qui
17 était en détachement de la GRC.

18 Me DAVID : Bien. C'était donc un
19 agent du BCP. Voici le premier message adressé à
20 Jacques :

21 SVP, coordonner d'urgence les
22 communications entre SolGén,
23 la GRC et le BCP au sujet des
24 notes à l'intention du MAÉ et
25 du SolGén pour la période de

1 questions, aujourd'hui en
2 Chambre.

3 Vous allez voir que je manie très
4 bien ces sigles. Il s'agit des notes destinées au
5 ministre des Affaires étrangères et au Solliciteur
6 général en vue de la période des questions en
7 Chambre.

8 Voir première page du *Ottawa*
9 *Citizen* d'aujourd'hui.

10 On fait donc allusion à cet
11 article.

12 M. DICKENSON : Oui.

13 Me DAVID : Jusqu'à là ça va.

14 Dans le deuxième paragraphe de
15 votre courriel, vous disiez :

16 Je me suis entretenu avec
17 Paul K...

18 Il s'agit de Paul Kennedy du
19 cabinet du solliciteur général.

20 ...ce matin pour lui
21 mentionner que je n'étais pas
22 au courant de la rencontre
23 dont parle l'article. Il m'a
24 indiqué que Zach rencontrait
25 le SolGén à 8 heures ce matin

1 même, et qu'il en sera
2 question. Ce genre d'échange
3 devrait nous permettre de
4 préparer une réaction
5 appropriée. La personne-
6 ressource au SolGén sera
7 Blaine Harvey.

8 De toute évidence, vous êtes alors
9 au courant de cette rencontre dont vous ne savez
10 rien, n'est-ce pas?

11 M. DICKENSON : Je tiens à
12 souligner qu'il s'agit d'une rencontre entre le
13 commissaire de la GRC et son supérieur politique,
14 le Solliciteur général. Cela ne correspond pas à
15 une réunion interministérielle...

16 Me DAVID : Non, je...

17 M. DICKENSON : Il n'est pas dit
18 ici - On ne parle pas d'une réunion
19 interministérielle.

20 Me DAVID : Revenons-en à ce que
21 vous dites dans votre première phrase :

22 Je n'étais pas au courant de
23 la rencontre dont parle
24 l'article.

25 C'est ce à quoi je voulais...

1 M. DICKENSON : C'est exact. Et je
2 ne suis pas plus au courant.

3 Me DAVID : Bien. Désiriez-vous
4 surtout obtenir des documents d'information
5 destinés au Premier ministre afin qu'il soit en
6 mesure de répondre aux questions susceptibles de
7 lui être posées? Est-ce le cas?

8 M. DICKENSON : J'estime que la
9 première phrase de ce courriel dit tout. Elle
10 indique que je demande à l'un de mes employés de
11 se renseigner sur ce que les autres ministères et
12 organismes disent à leurs ministres de répondre si
13 on leur pose des questions en Chambre à la suite
14 de l'article paru dans le *Citizen*.

15 Nous aurions donc procédé comme je
16 l'ai mentionné précédemment, c'est-à-dire produire
17 des notes en vue de la période des questions afin
18 d'informer le Premier ministre de ce que les
19 ministres de son cabinet étaient susceptibles de
20 dire en réponse à certaines questions.

21 Me DAVID : Il y a un second point
22 dans ce courriel, soit la controverse soulevée par
23 le fait que le MAECI semble avoir été embarrassé
24 par la rencontre Graham-Powell, sans doute parce
25 que la GRC n'avait pas communiqué les informations

1 pertinentes aux ministres.

2 Vous semblez intervenir à cet
3 égard et vous allez d'ailleurs ensuite appeler
4 M. Loepky. Vous avez parlé avec M. Loepky le 15
5 et le 18 novembre. Est-ce exact?

6 M. DICKENSON : Je ne pense pas que
7 vous puissiez tirer des conclusions quant à la
8 façon dont je percevais la situation qui régnait
9 entre la GRC et le ministère des Affaires
10 étrangères à l'époque, à partir de ce simple
11 texte, et je ne me risquerais certainement pas à
12 conclure quoi que ce soit à partir d'un article de
13 journal.

14 Me DAVID : Bien. Toutefois,
15 revenons à cet article qui dit :

16 Les responsables des Affaires
17 étrangères ont été
18 embarrassés d'apprendre, à
19 l'occasion de la visite du
20 secrétaire d'État Colin
21 Powell, la semaine dernière,
22 que la GRC avait reçu des
23 informations du FBI quelques
24 semaines auparavant.

25 C'est, comme vous le savez, ce qui

1 expliquait la déportation de M. Arar.

2 M. DICKENSON : C'est une
3 affirmation de journaliste. Je ne... Je ne vais
4 pas commenter cela.

5 Me DAVID : Avez-vous poussé plus
6 loin? Vous êtes-vous renseigné pour essayer de
7 savoir à quoi cet article faisait allusion - pour
8 tirer au clair le problème qu'il semblait soulever
9 quant au manque de communication entre la GRC et
10 le MAECI?

11 M. DICKENSON : Non. Non. Ce n'est
12 pas... Ce n'est pas ce que je comprends de ce
13 courriel.

14 Me DAVID : Cependant, et oublions
15 ce courriel un instant, j'aimerais que vous me
16 disiez, Monsieur Dickenson, si ce n'est pas ce
17 dont vous avez parlé avec M. Loepky les 15 et
18 18 novembre?

19 M. DICKENSON : Eh bien,
20 évidemment... Je me rappelle avoir eu avec
21 M. Loepky des échanges très francs pour nous
22 assurer que nous aurions des données très précises
23 pour informer le Premier ministre, le cas échéant.

24 Me DAVID : Vous le faisiez donc au
25 nom du Conseil privé?

1 M. DICKENSON : C'est exact.

2 Me DAVID : Et vous n'avez pas
3 essayé...

4 M. DICKENSON : Pas pour régler la
5 question des relations entre la GRC et les
6 Affaires étrangères.

7 Me DAVID : Pour régler la
8 situation avec le MAECI.

9 Ainsi, en ce qui vous concernait,
10 en regard de votre mandat, vous vouliez que
11 M. Loepky vous dise si vous étiez bien au fait de
12 la situation?

13 M. DICKENSON : C'est exact.

14 Me DAVID : Au sujet des
15 conversations téléphoniques que vous aviez eues,
16 voici ce que vous aviez dit :

17 À la façon dont je comprends
18 les choses, d'après ce que
19 Garry Loepky m'a dit
20 vendredi et il y a un instant
21 à peine, les Américains ont
22 demandé à la GRC si elle
23 disposait de suffisamment
24 d'informations pour arrêter
25 Arar et la réponse était

1 négative. Cela veut dire
2 qu'il en allait de même en ce
3 qui concernait les
4 Américains, c'est-à-dire
5 qu'ils n'avaient pas assez
6 d'informations pour détenir
7 Arar. Il faut également y
8 voir le fait que la GRC
9 est/était mécontente de la
10 décision américaine de
11 déporter Arar avant que ses
12 agents aient eu la
13 possibilité de l'interroger.
14 Garry a bien insisté sur le
15 fait que la GRC n'a pas
16 rencontré Arar à New York,
17 mais qu'elle aurait voulu
18 pouvoir le faire, mais il a
19 été déporté avant.

20 À cette époque, avez-vous
21 communiqué avec quelqu'un du... À l'évidence, vous
22 avez pris certaines mesures en ce qui concerne la
23 GRC et vous vous êtes d'ailleurs entretenu à deux
24 reprises avec M. Loepky. Avez-vous entrepris la
25 même démarche dans le cas du SCRS?

1 M. DICKENSON : Si je me suis
2 tourné vers la GRC, c'est parce qu'elle était
3 citée dans l'article. Je voulais donc m'assurer
4 que nous étions bien informés de ce dont il
5 retournait dans le cas de la GRC. Dans les
6 articles de journaux, il n'était pas vraiment
7 question du SCRS.

8 Me DAVID : Était-ce la première
9 fois que vous vous entreteniez de M. Arar avec
10 M. Loepky?

11 M. DICKENSON : Non, mais pour être
12 honnête avec vous, je ne m'en souviens pas.

13 Me DAVID : Avez-vous demandé à
14 M. Loepky de vous préciser qu'elle était la
15 position de la GRC vis-à-vis de M. Arar?

16 M. DICKENSON : Je ne me souviens
17 pas de ce détail-là. Ce que je voulais, c'est
18 m'assurer que les articles mensongers qui avaient
19 été publiés dans les journaux affirmant que la GRC
20 avait communiqué des informations aux Américains
21 n'étaient pas vrais.

22 Me DAVID : Lors de ces
23 deux échanges téléphoniques avec M. Loepky,
24 avez-vous eu l'impression que M. Arar était au
25 centre d'une enquête conjointe canado-américaine?

1 M. DICKENSON : Non, ce n'est pas
2 ce que j'ai pu en déduire.

3 Me DAVID : Ce n'est peut-être pas
4 ce que vous avez pu en déduire, mais je veux
5 savoir si vous avez posé cette question? Avez-vous
6 posé la question à M. Loepky à ce sujet?

7 M. DICKENSON : À la lecture de ce
8 troisième paragraphe, il ressort clairement que
9 j'ai voulu obtenir et que j'ai obtenu la garantie
10 que nous n'avions pas... Que les Canadiens ne
11 disposaient pas d'informations qui auraient pu
12 conduire à l'arrestation de M. Arar, pas plus que
13 les Américains. Donc, je lui ai sûrement posé la
14 question.

15 Me DAVID : Si vous n'aviez pas
16 posé la question à M. Loepky, auriez-vous pu vous
17 attendre à ce que la GRC vous renseigne sur ces
18 questions qui vous préoccupaient? Était-ce le
19 genre d'informations que l'on vous communiquait
20 habituellement au BCP?

21 M. DICKENSON : Non, pas sur une
22 base opérationnelle.

23 Me DAVID : Je vais vous lire le
24 dernier paragraphe :

25 Ai appris du MAECI que

1 [untel] ne veut pas que Arar
2 revienne au Canada. Aux
3 échelons supérieurs, le
4 message semble plus nuancé.

5 A-t-il été question de cela entre
6 M. Loepky et vous-même?

7 M. DICKENSON : Oui, et je peux
8 vous dire qu'il a insisté sur le fait que c'était
9 faux, que personne à la GRC n'avait dit aux
10 Américains qu'on ne voulait pas que Arar revienne.

11 Me DAVID : Qu'avez-vous appris
12 d'autre, éventuellement, au sujet de cette
13 allégation?

14 M. DICKENSON : Je ne peux me
15 livrer à des conjectures, je n'ai aucune idée de
16 ce que dit le texte caviardé.

17 Me DAVID : Avez-vous poussé votre
18 enquête au sujet de cette allégation auprès de
19 quelqu'un d'autre que M. Loepky?

20 M. DICKENSON : C'était inutile,
21 parce que M. Loepky était le n° 2 à la GRC et
22 qu'il m'avait garanti avoir vérifié auprès de tous
23 les cadres et de tous les agents et avoir obtenu
24 l'assurance, à tous les échelons, que la GRC
25 n'avait communiqué aucune information susceptible

1 d'amener les Américains à tirer cette conclusion.

2 Me DAVID : Nous allons à présent
3 parler de la participation du BCP à ce qui allait
4 être la mission du SCRS de novembre 2002 en Syrie.

5 Avant cela, M. Dickenson, je veux
6 vous rappeler... Du moins, je veux vous dire qu'au
7 début du mois de novembre 2002, le 6 ou le 4 plus
8 exactement, l'ambassadeur Pillarella a rapporté au
9 Canada ce que nous avons appelé un résumé des
10 confessions de M. Arar, confessions qu'avaient
11 obtenues les autorités syriennes.

12 Les documents du BCP n'indiquent
13 pas que vous étiez en possession de ce document.
14 Le 6 novembre, une réunion multipartite a
15 rassemblé le MAECI, l'ISI, l'ambassadeur
16 Pillarella, la GRC et le SCRS pour discuter des
17 renseignements que les Syriens venaient de
18 communiquer. Cette réunion est très importante
19 pour comprendre ce qui s'est passé dans le dossier
20 Arar. C'est donc un volet important de ce dossier.

21 À votre connaissance, et ce sera
22 ma première question, vous a-t-on remis un résumé
23 de ces confessions, un document qui venait de
24 Syrie?

25 M. DICKENSON : Je ne me rappelle

1 pas l'avoir vu.

2 Me DAVID : Savez-vous si le SSR,
3 au BCP, avait été invité à participer à cette
4 rencontre multipartite du 6 novembre pour discuter
5 du contenu de ce document, entre autres choses...

6 M. DICKENSON : Je ne le pense pas,
7 puisque ce service n'était pas représenté. Si nous
8 avions été invités, nous y serions sans doute
9 allés.

10 Me DAVID : Dans des circonstances
11 normales, n'aurait-on pas dû s'attendre à ce que
12 le SSR, ou le BCP, soit représenté à cette
13 rencontre?

14 M. DICKENSON : Pas vraiment. Au
15 fait, Maître David, pouvez-vous me rappeler qui
16 était présent?

17 Me DAVID : La GRC. Également le
18 SCRS, l'ambassadeur Pillarella...

19 M. DICKENSON : Eh bien sûr les
20 Affaires étrangères.

21 Me DAVID : Eh bien sûr l'ISI des
22 Affaires étrangères.

23 M. DICKENSON : Tous ces organismes
24 étaient directement concernés d'un point de vue
25 opérationnel, qu'il s'agisse de l'aspect criminel,

1 terroriste ou consulaire. Ce sont des organismes
2 directement concernés.

3 Me DAVID : Parfait. Je vais vous
4 poser une question à caractère général.
5 Arrivait-il qu'il faille communiquer au Premier
6 ministre des informations de nature opérationnelle
7 relatives à certaines enquêtes?

8 M. DICKENSON : La communication
9 d'informations à caractère opérationnel à
10 l'échelon politique provoque presque toujours une
11 réaction allergique. C'est inapproprié.

12 Me DAVID : Peut-on conclure donc
13 qu'il n'y a pas de situation explicable où il
14 serait opportun de signaler de l'information à
15 caractère opérationnel au Premier ministre, dans
16 un cas comme celui de M. Arar?

17 M. DICKENSON : Je... Ce n'est pas
18 totalement impossible, mais ce serait très rare,
19 très, très rare.

20 Me DAVID : Et si cela devait se
21 produire, qui serait chargé d'informer le Premier
22 ministre dans ces conditions? Le BCP ou
23 l'organisme directement concerné?

24 M. DICKENSON : Le seul service qui
25 pourrait, par écrit, informer le Premier ministre

1 d'une telle question serait le Bureau du Conseil
2 privé. La communication pourrait également se
3 faire oralement par un ministre, en marge d'une
4 réunion du Cabinet, à l'occasion d'un appel
5 téléphonique, sous la forme d'une note manuscrite,
6 etc.

7 Me DAVID : Ma dernière question
8 concernera le résumé des confessions.

9 À votre connaissance, le BCP
10 est-il intervenu dans l'évaluation de la fiabilité
11 de ce document qui émanait apparemment de M. Arar?
12 Par exemple, est-ce que le SER est intervenu d'une
13 façon ou d'une autre.

14 M. DICKENSON : Non. Ce service ne
15 serait jamais saisi d'un tel document, il ne
16 travaille pas à cet échelon. C'est beaucoup trop
17 opérationnel.

18 Me DAVID : Monsieur le
19 Commissaire, il est 10 h 30 et cela fait déjà
20 une heure et demie que nous siégeons.

21 LE COMMISSAIRE : Nous allons
22 prendre une pause de 15 minutes.

23 Me DAVID : Merci.

24 LE GREFFIER : Veuillez vous lever.

25 --- Suspension à 10 h 31 / Upon recessing

1 at 10:31 a.m.

2

3 --- Reprise à 10 h 45 / Upon resuming at

4 10:45 a.m.

5 LE COMMISSAIRE : Maître David.

6 Me DAVID : Monsieur Dickenson, je
7 me propose de passer à présent à la mission du
8 SCRS en Syrie et je vais vous demander de prendre
9 deux documents. Le premier est le P-134, onglet 8,
10 et le second est à l'onglet 10 de votre recueil de
11 documents.

12 M. DICKENSON : Bien.

13 Me DAVID : Permettez-moi de vous
14 rappeler qu'une réunion, dont nous avons déjà
15 parlée, s'est déroulée le 6 novembre. Les
16 participants ont discuté et convenu de la mise sur
17 pied d'une mission du SCRS en Syrie.

18 Le document qui nous intéresse à
19 cet égard est le P-134, à l'onglet 8; il s'agit du
20 message du haut daté du 19 novembre. Vers le
21 milieu de la page, vous allez voir ce dont je veux
22 parler :

23 Vous vous souviendrez qu'à
24 l'occasion d'une réunion
25 interministérielle, qui a eu

1 lieu le mercredi 6 novembre,
2 nous avons convenu qu'il
3 serait utile que les agents
4 du SCRS se rendent en Syrie
5 pour s'entretenir avec les
6 autorités syriennes au sujet
7 du terrorisme international.

8 Ce premier extrait avait pour
9 simple objet de vous replacer en contexte et je
10 vais à présent vous inviter à passer au message
11 qui nous intéresse; il s'agit du premier message,
12 celui du bas, daté du 18 novembre. Et je vais vous
13 le lire.

14 Il émane de Jonathan Solomon, qui
15 est agent à l'ISI, au MAECI, et il s'adresse à
16 l'ambassadeur Pillarella en Syrie.

17 Voici ce qu'il dit :

18
19 Pour information, à la suite
20 d'une rencontre avec le
21 SMA...

22 Le sous-ministre de...

23 M. DICKENSON : Je pense qu'il doit
24 s'agir de Paul Thibeault et le sigle, ce doit être
25 SMD, pour Sous Ministre Délégué.

1 Me DAVID : ...le 18 novembre, des
2 cadres supérieurs du MAECI
3 ont demandé au SCRS de
4 retarder l'envoi d'agents en
5 Syrie. Le SCRS a précisé
6 qu'il n'essaierait pas de
7 voir Maher Arar, mais qu'il
8 entend toujours rendre visite
9 à [quelque chose] ou
10 [quelqu'un].

11 Le message se poursuit ainsi :
12 Le BCP a décidé de ne pas se
13 mêler de ce débat. À moins
14 que le ministre ne tente de
15 bloquer la visite, le SCRS
16 sera à Damas au moment prévu.
17 Des mises à jour suivront.

18 Voilà donc le premier document sur
19 lequel je voulais attirer votre attention.

20 Je vous invite à présent à vous
21 rendre à l'onglet 10 de vos documents, plus
22 particulièrement au paragraphe 3.

23 Voici ce qu'il dit :

24 Au sujet de la mission du
25 SCRS en Syrie, j'ai pris

1 contact avec...

2 Ce texte est de Dan Livermore,
3 directeur de l'ISD.

4 ...j'ai pris contact avec
5 toutes les parties
6 concernées, la GRC, le SCRS
7 et le BCP (avec Dickenson
8 hier et de nouveau
9 aujourd'hui).

10 Il semble donc que M. Livermore
11 vous ait parlé deux fois le 21 novembre... En
12 fait, il s'agit plutôt du 20 novembre,
13 excusez-moi.

14 Les gens du SCRS ont une
15 bonne idée de ce dont ils
16 pourront parler avec les
17 Syriens et des informations
18 assez complètes qu'ils
19 pourraient obtenir.

20 Vous rappelez-vous avoir été
21 contacté par M. Livermore ou par quelqu'un d'autre
22 au sujet de cette mission projetée en Syrie?

23 M. DICKENSON : Je savais que cette
24 mission s'annonçait. Revenons au premier document.
25 Je ne sais pas qui est Jonathan Solomon, de qui il

1 parle ni pourquoi il émet cette supposition.

2 Me DAVID : La supposition dont
3 vous parlez, c'est que le BCP a décidé de ne pas
4 intervenir...

5 M. DICKENSON : Exact.

6 Me DAVID : ...dans ce débat?

7 M. DICKENSON : Exact.

8 Me DAVID : Ainsi, vous...

9 M. DICKENSON : Je ne sais pas
10 pourquoi il dit cela, je ne sais pas sur quoi il
11 se fonde.

12 Me DAVID : Parfait. Puis, il y a
13 l'allusion de M. Livermore aux deux conversations
14 téléphoniques qu'il a eu avec vous les 20 et
15 21 novembre.

16 M. DICKENSON : C'est cela.

17 Me DAVID : On semble laisser
18 sous-entendre que vous ayez participé à la
19 discussion qu'ont tenue les parties au sujet de
20 cette mission. Avez-vous...

21 M. DICKENSON : J'étais bien sûr au
22 courant de ce qui se passait. Nous n'allions
23 certainement pas intervenir pour dire que la
24 mission ne devait pas avoir lieu. Ce n'était pas
25 notre rôle. Cette mission avait un caractère

1 opérationnel.

2 Je ne sais pas si c'est
3 M. Livermore qui a commencé les échanges ou si
4 c'est moi, je ne sais pas si c'est à l'occasion
5 d'appels téléphoniques en marge d'autres réunions.
6 Je ne me souviens plus dans quel contexte cela
7 s'est passé.

8 Il est fort possible que nous
9 n'ayons pas discuté uniquement de cette question.
10 On peut penser que nous en avons discuté en
11 aparté. Je ne peux tirer de conclusion à partir de
12 tout cela.

13 Me DAVID : De toute évidence, on
14 constate qu'il y a un véritable débat entre le
15 SCRS et le MAECI quant à l'opportunité de cette
16 mission.

17 M. DICKENSON : Cela semble être le
18 cas.

19 Me DAVID : C'est l'impression que
20 l'on retire à la lecture du courriel qui constitue
21 la pièce P-134, onglet 8, parce que les
22 fonctionnaires du MAECI semblent avoir demandé au
23 ministre Graham d'intervenir à propos du moment
24 choisi pour la tenue de cette mission...

25 M. DICKENSON : Et je constate

1 qu'il a décidé de ne pas le faire.

2 Me DAVID : C'est exact. Ma
3 question, plus générale, sera la suivante : le BCP
4 est-il appelé à intervenir, à faire office de
5 médiateur ou d'intermédiaire entre des organismes
6 fédéraux qui ne sont pas forcément sur la même
7 longueur d'ondes?

8 M. DICKENSON : À l'occasion. Il
9 est déjà arrivé qu'un ministère ou un organisme
10 veuille que le BCP intervienne, mais pour vous
11 dire bien franchement, c'est quand les gens ne
12 sont pas prêts à faire leur boulot. Tous ces
13 ministères et tous ces organismes sont beaucoup
14 plus importants que le BCP, ils ont des mandats
15 encadrés par des lois, il sont chapeautés par des
16 ministres, ils ont des sous-ministres, ils se
17 réunissent en permanence, ils parlent tout le
18 temps.

19 Le BCP s'attend à ce que ces gens-
20 là règlent leurs différends entre eux.

21 Me DAVID : Dans ce cas, on semble
22 avoir fait appel au BCP. Dites-moi, le BCP
23 aurait-il eu la possibilité de bloquer cette
24 mission s'il avait déterminé qu'elle n'était pas
25 opportune, comme le pensait le MAECI?

1 M. DICKENSON : Je ne crois pas que
2 vous puissiez conclure qu'on a fait appel au BCP
3 pour bloquer la mission. Vous ne pouvez
4 certainement pas le dire à partir du courriel de
5 Jonathan Solomon.

6 Savions-nous que cette mission
7 était prévue? Oui.

8 Savions-nous qu'il y avait des
9 divergences de point de vue entre les Affaires
10 étrangères et le SCRS? Je crois que oui.

11 Le ministère des Affaires
12 étrangères a fait son travail. Quand les
13 fonctionnaires du ministère ne sont pas contents
14 de quelque chose, ils consultent leur ministre. Ce
15 dernier a décidé qu'il ne valait pas la peine de
16 bloquer la mission. C'est ainsi que fonctionne le
17 gouvernement.

18 Me DAVID : Monsieur Dickenson,
19 passons à présent... Je vais vous inviter à lire
20 deux documents en parallèle. Nous allons d'abord
21 déterminer ce que nous pouvions savoir de la
22 situation de M. Arar en parlant avec les
23 Américains et, deuxièmement, nous allons voir
24 l'incertitude qui planait sur le rôle du SRCS.

25 Je vous invite à ouvrir votre

1 recueil à l'onglet 9 et à l'onglet 10 en même
2 temps. Comme je le disais, nous allons lire ces
3 deux textes en parallèle.

4 L'onglet 9 est un courriel que
5 vous aviez adressé à M. Livermore en date du
6 20 novembre 2002. Voici ce que vous y dites :

7 Dan : Ai parlé avec Paul T...

8 Paul T., c'est Paul Thibeault?

9 M. DICKENSON : Oui.

10 Me DAVID : Qui était sous-ministre
11 délégué aux Affaires étrangères?

12 M. DICKENSON : Oui.

13 Me DAVID : ...il y a un instant
14 de cela au sujet de la marge
15 de manœuvre des sous-
16 ministres du SPAT.

17 Il s'agissait donc d'une rencontre
18 des sous-ministres du Comité spécial du Cabinet.

19 M. DICKENSON : C'est exact.

20 Me DAVID : Il m'a demandé mon
21 avis. Je lui ai fait part de
22 mes observations à Jim
23 Wright.

24 Jim Wright est le sous-ministre
25 délégué du MAECI qui est chargé de la sécurité et

1 du renseignement...

2 M. DICKENSON : Oui, l'ISI relevait
3 de Jim Wright.

4 Me DAVID : Tout comme la DSI.

5 M. DICKENSON : Tout comme la DSI.

6 Me DAVID : Bien. Vous voyez, je
7 commence à m'y habituer.

8 M. DICKENSON : Vous décidez les
9 sigles mieux que moi.

10 Me DAVID : Je poursuis :

11 Je lui ai fait part de mes
12 observations à Jim Wright ...
13 à propos de la clarté du rôle
14 du SCRS, si tant il est qu'il
15 en avait un, afin qu'il ne
16 prenne de décision que par la
17 suite.

18 Vient ensuite un passage caviardé,
19 puis :

20 Alors, soyez prudent...

21 Vous vous adressez à M. Livermore.

22 ...soyez prudent parce que
23 tout le monde ne semble pas
24 être sur la même longueur
25 d'ondes au MAECI, du moins en

1 ce qui concerne Jim et Paul.

2 Quelle surprise!

3 Signé Larry.

4 Passons maintenant tout de suite
5 au second document qui est daté du lendemain et
6 qui, je crois, va vous aider à vous replacer en
7 contexte.

8 Prenez le deuxième paragraphe de
9 l'onglet 10.

10 M. DICKENSON : Mm-hmm.

11 Me DAVID : Cette fois, c'est Dan
12 Livermore qui écrit à Damas...

13 M. DICKENSON : Non, c'est adressé
14 à Jim... son patron à Prague.

15 Me DAVID : Exact, excusez-moi.
16 Vous avez tout à fait raison, c'est adressé à Jim
17 Wright qui est à Prague.

18 Voici ce que dit le texte :

19 Lors d'une réunion au BCP sur
20 un sujet différent,
21 mercredi...

22 Encore une fois, il s'agit de la
23 réunion de la veille, le 20 novembre.

24 ...Paul Thibeault s'est
25 entretenu avec Larry

1 Dickenson à ce sujet...

2 Le sujet dont il est question,
3 comme vous le verrez plus loin, c'était la
4 nécessité de parler avec les Américains.

5 ...à qui il a dit que nous
6 (le Canada) ne devrions pas
7 nous embêter à parler avec
8 les Américains à ce sujet,
9 même pas pour corriger leur
10 version des événements. Selon
11 Paul, tout ça c'est du passé.
12 Larry m'a rapporté la
13 discussion sans état d'âme,
14 sans faire état de son accord
15 ou de son désaccord avec
16 Paul. Je crois que, pour le
17 BCP, « le plus important,
18 c'est le choix du moment ».

19 J'ai quelques questions à ce
20 sujet.

21 Selon vous, est-ce que le rôle du
22 SCRS était mal défini par rapport à ce qui était
23 arrivé à M. Arar aux États-Unis, en novembre 2002
24 et vers la fin novembre 2002?

25 Était-ce encore un sujet

1 d'actualité? Était-ce une question qui...

2 M. DICKENSON : D'après ce que je
3 comprends du texte de l'onglet 9, j'ai conseillé
4 aux cadres supérieurs des Affaires étrangères
5 d'obtenir des précisions sur le rôle du SCRS avant
6 de faire quoi que ce soit. Malheureusement, à
7 cause des parties caviardées, on ne sait pas
8 exactement ce que ces gens-là allaient faire.

9 Me DAVID : De tout évidence, il
10 était question...

11 M. DICKENSON : C'est, en quelque
12 sorte, le leitmotiv de la haute direction : il
13 faut connaître la vérité, connaître tous les faits
14 avant de rédiger une note d'information, une note
15 pour la période des questions ou autre.

16 Compte tenu du caviardage, je ne
17 suis pas certain de pouvoir vous en dire
18 davantage.

19 Me DAVID : De toute évidence, on
20 envisageait de consulter les États-Unis pour
21 chercher à savoir ce qui était advenu de M. Arar.
22 C'est un peu ce que ce message laisse sous-
23 entendre...

24 M. DICKENSON : Deux éléments
25 entrent en jeu. Ce que vous avez dit est une

1 possibilité, mais il y avait également des
2 échanges entre les Affaires étrangères et le SCRS
3 à propos de la mission du SCRS en Syrie.

4 Me DAVID : Bien. Qu'avez-vous,
5 personnellement, pensé de l'intervention du SCRS
6 quand vous avez soulevé ce problème, quand vous
7 vouliez que l'on se renseigne, que l'on précise le
8 rôle du SCRS? Disposiez-vous d'informations qui
9 vous avaient amené à vous douter de quelque chose
10 à cet égard?

11 M. DICKENSON : Je ne pensais pas
12 qu'il y avait de problème. Je signalais à
13 M. Livermore que son patron et le patron de son
14 patron divergeaient de point de vue sur certaines
15 choses.

16 Me DAVID : Et pourquoi en avoir
17 parlé à M. Livermore à ce moment-là?

18 M. DICKENSON : Parce que c'était
19 un bon ami et qu'il allait ainsi savoir que son
20 patron et que le patron de son patron avaient des
21 points de vue différents.

22 Me DAVID : Selon vous, à ce
23 moment-là, quel intérêt le SCRS portait-il à
24 M. Arar?

25 M. DICKENSON : J'ai supposé

1 qu'étant donné le rôle qu'il jouait en matière de
2 contre-terrorisme, le SCRS voulait obtenir des
3 renseignements de la part des Syriens sur tout un
4 ensemble de dossiers y compris sur celui de
5 M. Arar.

6 Me DAVID : Bien. Nous allons
7 prendre l'onglet 10 et je vais vous inviter à lire
8 le deuxième paragraphe.

9 On voit que, selon M. Thibeault,
10 il ne valait pas la peine d'ouvrir le dialogue
11 avec les Américains ni même de corriger leur
12 perception des événements parce que tout cela,
13 c'était du passé.

14 Comment interprétez-vous cette
15 prise de position?

16 M. DICKENSON : Je suppose qu'il
17 voulait parler des hypothèses que le gouvernement
18 américain avait formulées dans les médias...

19 Me DAVID : Vous parlez des
20 déclarations de Colin Powell?

21 M. DICKENSON : Exactement. Et il
22 pensait qu'il ne valait tout simplement pas le
23 coup de contester les Américains, parce qu'à ce
24 moment-là Arar était devenu un cas consulaire en
25 Syrie.

1 Me DAVID : Bien. M. Livermore
2 poursuit en disant ceci :

3 Je pense que, pour le BCP,
4 « le plus important, c'est le
5 choix du moment ».

6 M. DICKENSON : Il faut lire cela
7 en regard de la phrase qui précède :

8 Larry m'a rapporté la
9 discussion sans état d'âme,
10 sans faire état de son accord
11 ou de son désaccord avec
12 Paul.

13 Je suppose donc que le conseil que
14 j'ai donné à Paul et à tous les autres dans ce cas
15 - notamment à M. Livermore qui a transmis mon
16 message à son patron, Jim Wright - c'est qu'avant
17 d'entreprendre une démarche auprès d'un autre
18 pays, il vaut mieux disposer des faits et que le
19 choix du moment est déterminant. Qui va
20 intervenir? Quand? Dans quel contexte? Va-t-on
21 uniquement parler de ce dossier? Est-ce un sujet
22 parmi tant d'autres dans le domaine de la sécurité
23 ou dans celui des relations bilatérales? C'est le
24 contexte général qui compte.

25 Me DAVID : Fort bien. Nous allons

1 maintenant passer au dernier point de votre
2 témoignage, Monsieur Dickenson, soit la
3 coordination entre les organismes concernés en
4 matière de réaction dans les dossiers concernant
5 les terroristes. Prenez donc le document P-183,
6 pour commencer, qui est daté du 28 février 2003.

7 Il s'agit d'un courriel émanant de
8 M. Ritchie et qui vous est adressé. Il est daté du
9 3 mars, mais il porte sur une réunion qui s'est
10 déroulée le 28 février et à laquelle M. Ritchie
11 avait participé en compagnie de gens du MAECI et
12 de la GRC. L'objet de ce courriel est le
13 suivant : Présentation MAECI; services consulaires
14 offerts aux individus soupçonnés de terrorisme.

15 Étiez-vous au courant de cette
16 initiative du MAECI à ce moment-là?

17 M. DICKENSON : Oui.

18 Me DAVID : Et du rôle que l'on
19 attendait de la part du BCP, dans ce genre
20 d'initiative? Était-ce habituel et normal que vous
21 soyez présent à ce genre de réunion?

22 M. DICKENSON : Comme nous avons
23 été invités et que je m'étais fait représenter par
24 M. Ritchie, je suppose que c'est parce que la
25 question inscrite à l'ordre du jour était

1 susceptible de se retrouver devant le Cabinet,
2 devant le SPAT, étant donné que M. Ritchie
3 administrait ce processus pour le compte du BCP.

4 Me DAVID : Bien. Pour ce qui est
5 de la participation à cette réunion, Monsieur le
6 Commissaire, j'aimerais lire aux fins du dossier
7 un engagement qui est en fait la liste des
8 personnes présentes à cette réunion du 28 février.

9 Je vais donc en faire la lecture,
10 mais pour faciliter le travail du sténographe, je
11 lui ai fait remettre des copies de plusieurs
12 documents.

13 LE COMMISSAIRE : Merci.

14 Me DAVID : Voici ce que dit la
15 liste :

16 Sont présents à la réunion
17 qui se déroule ce
18 28 février 2003 dans les
19 bureaux du MAECI, réunion
20 présidée par Dan Livermore :
21 l'inspecteur Rick Reynolds,
22 l'inspecteur Richard Roy et
23 l'inspecteur Ron Lauzon de la
24 GRC; Gar Pardy, Don Sinclair,
25 James Gould et Jonathan

1 Solomon du MAECI, et Anthony
2 Ritchie du BCP. Le SCRS ne se
3 rappelle pas avoir été
4 représenté à cette réunion.

5 Prenons le document P-42 qui se
6 trouve à l'onglet 317A. Il s'agit...

7 M. DICKENSON : Excusez-moi,
8 pouvez-vous me répéter cela?

9 Me DAVID : 317, puis « A ».

10 M. DICKENSON : Parfait.

11 Me DAVID : On nous a dit qu'il
12 s'agit de l'ébauche de la présentation du MAECI
13 qui a été distribuée. C'est daté du 28 février.

14 Prenez la page 7 de 7 qui est un
15 résumé des recommandations. La première
16 recommandation se lit ainsi :

17 En présence d'allégation de
18 participation au terrorisme
19 par des citoyens canadiens,
20 le sous-ministre des Affaires
21 étrangères ou le Bureau du
22 Conseil privé doit convoquer
23 une réunion des sous-
24 ministres responsables en vue
25 de conseiller les ministres à

1 cet égard.

2 Deuxième paragraphe :

3 Il faudra convenir d'un plan
4 d'action coordonné ainsi que
5 des réponses à fournir aux
6 médias.

7 Quant à la troisième
8 recommandation, elle se lit ainsi :

9 Il faudra désigner un
10 porte-parole pour tout le
11 gouvernement.

12 Étiez-vous au courant de ces
13 recommandations? Est-ce que M. Ritchie vous en
14 avait parlé?

15 M. DICKENSON : Je ne me rappelle
16 pas avoir vu ce document.

17 Me DAVID : Et M. Ritchie ne vous
18 en avait pas parlé à l'époque?

19 M. DICKENSON : Pas que je me
20 souviens.

21 Me DAVID : S'agissant de la
22 présence du BCP, qui était responsable de cette
23 partie du travail au Bureau du Conseil privé?

24 M. DICKENSON : Dans la mesure où
25 le BCP était concerné, ce devait être M. Ritchie.

1 Me DAVID : Bien. Prenons à présent
2 le document archivé P-238.

3 M. DICKENSON : Dans le même
4 recueil?

5 Me DAVID : Non, non. On va vous le
6 remettre. Il s'agit d'une note de service que
7 M. Pardy a adressée au ministère des Affaires
8 étrangères en date du 7 avril.

9 Elle semble s'inscrire dans le
10 sillage du document du 28 février.

11 À la première page, les
12 recommandations des Affaires étrangères...

13 M. DICKENSON : Excusez-moi,
14 de quoi s'agissait-il en date du 28 février?

15 Me DAVID : Du document P-317A.

16 M. DICKENSON : Celui qui...

17 Me DAVID : Oui, celui dont nous
18 venons juste de parler.

19 M. DICKENSON : Ah oui.

20 Me DAVID : Ça va?

21 M. DICKENSON : Excusez-moi, je me
22 perds dans toute cette chronologie.

23 Quel document vouliez-vous que je
24 prenne?

25 Me DAVID : Je venais juste de

1 parler de l'ébauche de la présentation du
2 28 février, qui est la pièce P-317A.

3 M. DICKENSON : Bien.

4 Me DAVID : Ça va?

5 M. DICKENSON : Merci.

6 Me DAVID : Prenons maintenant une
7 note de service adressée au ministre des Affaires
8 étrangères, M. Graham, datée du 7 avril 2003 qui a
9 pour objet l'amélioration de la coordination de
10 l'action gouvernementale dans les cas consulaires
11 touchant à la sécurité. Son contenu est très
12 semblable à l'ébauche de la présentation du MAECI
13 du 28 février. Il y est notamment recommandé de
14 resserrer la coordination et la cohérence des
15 interventions à l'échelon du gouvernement dans les
16 cas consulaires concernant la sécurité.

17 Monsieur Dickenson, à ce moment-
18 là, au début avril, a-t-il été question de cela à
19 votre niveau?

20 M. DICKENSON : Je ne suis pas
21 certain que l'on puisse établir un lien direct
22 entre la présentation et ce document... Je n'ai
23 pas lu la présentation. Comme je ne l'ai pas lue,
24 je ne vais pas la commenter en partie uniquement,
25 Maître David.

1 Me DAVID : Pas pour ce qui est des
2 documents, mais parlons des faits.

3 M. DICKENSON : Il y a bel et bien
4 eu des discussions à ce sujet et je crois avoir
5 moi-même participé à une rencontre sur ce thème au
6 Affaires étrangères.

7 Me DAVID : Est-ce que le BCP a
8 fait part de son point de vue quant à ce qui était
9 recommandé au ministre des Affaires étrangères à
10 ce moment-là?

11 M. DICKENSON : Nous avons sans
12 doute été mis au courant, de façon générale, qu'un
13 texte allait être adressé au ministre. Nous
14 n'avons certainement pas pris part à sa rédaction
15 et je ne crois pas que nous en ayons reçu copie.
16 Pas que je me souviene.

17 Me DAVID : Pour ce qui est des
18 préoccupations soulevées dans ce document et des
19 recommandations, il est question de resserrer la
20 coordination et la cohérence des interventions à
21 l'échelle du gouvernement. Était-ce là quelque
22 chose avec laquelle le BCP était d'accord à
23 l'époque?

24 M. DICKENSON : Je dirais que oui.

25 Me DAVID : Étiez-vous d'accord

1 avec cela?

2 M. DICKENSON : Oui, nous l'étions.
3 Comme je le disais tout à l'heure, Maître David,
4 nous incitions les ministères et les organismes à
5 faire leur travail. Dans le cas présent, c'est le
6 ministère des Affaires étrangères qui avait
7 convoqué la réunion parce qu'il s'agissait d'un
8 cas consulaire; il avait réuni autour d'une même
9 table toutes les personnes - en fait je devrais
10 parler d'organismes - que le ministère jugeait
11 concernées par ce dossier.

12 Me DAVID : Prenez maintenant
13 l'onglet 11 dans votre recueil. Il s'agit d'un
14 projet de note de service rédigé par M. Pardy,
15 daté du 5 mai 2003.

16 Passez aux pages 3 et 4 de ce
17 document. Il s'agit de notes manuscrites qui ont
18 été rajoutées sur ce document; nous avons appris
19 que c'est M. Glen Robinson qui les a rédigées.

20 Commençons par la page 3,
21 troisième ligne :

22 Dans les premiers jours de
23 cette affaire, les
24 responsables de la GRC (au
25 départ le SCRS avait dit

1 qu'il ne s'intéressait pas à
2 M. Arar) se sont dits
3 intéressés à M. Arar étant
4 donné les contacts qu'il
5 avait eus avec certaines
6 personnes à Ottawa, personnes
7 qui étaient elles-mêmes des
8 sujets d'intérêt.

9 Dans la marge, M. Robinson a écrit
10 à la main que cela était faux. Ce qui était faux,
11 c'est que le SCRS avait dit, au début, qu'il ne
12 s'intéressait pas à M. Arar.

13 Avez-vous eu des informations au
14 sujet de cette affirmation?

15 M. DICKENSON : Comme mon dernier
16 jour dans ce poste remonte au 24 avril 2003, je ne
17 peux pas vraiment commenter ce document.

18 Me DAVID : Je ne vous demandais
19 pas de commenter le document, mais plutôt de me
20 dire ce que le BCP savait ou ignorait à propos de
21 l'intérêt que représentait M. Arar pour le SCRS.
22 Il se trouve que M. Robinson, du BCP, laisse
23 entendre ici que l'affirmation selon laquelle le
24 SCRS n'était pas intéressé à M. Arar au début
25 était fausse.

1 Je voudrais donc savoir si vous
2 avez obtenu des renseignements à propos de ce
3 qu'il avançait.

4 M. DICKENSON : Autant que je me
5 souviens, la GRC et le SCRS estimaient que
6 M. Arar présentait un intérêt. À part cela, je
7 n'ai pas grand-chose à ajouter.

8 Me DAVID : Bien. En relation avec
9 cette note de service du 5 mai, deux rencontres
10 ont eu lieu pour parler de ce qui était
11 recommandé, notamment que le Solliciteur général
12 et le ministre des Affaires étrangères signent un
13 document adressé au ministre des Affaires
14 étrangères de la Syrie pour réclamer la libération
15 de M. Arar.

16 Deux réunions ont eu pour objet de
17 discuter de cette initiative et de cette
18 proposition; l'une, le 8 mai et l'autre le 12 mai.
19 Dans son témoignage, M. Pardy a indiqué que le BCP
20 avait participé à ces réunions. M. Graham, dans
21 son témoignage, a également confirmé que le
22 Conseil privé avait été représenté et le compte
23 rendu de Garvie nous apprend la même chose.

24 Je me propose à présent de vous
25 lire, ou plus exactement de lire aux fins du

1 dossier, un engagement concernant la présence du
2 BCP à la réunion du 12 mai :

3 Étaient présents à la réunion
4 multipartite du 12 mai 2003,
5 l'inspecteur Rick Reynolds et
6 deux autres représentants de
7 la GRC; Gar Pardy, Scott
8 Heatherington et Myra
9 Pastyr-Lupul du MAECI, de
10 même que deux représentants
11 du SCRS. Mme Helen Banalesku,
12 du cabinet du solliciteur
13 général, a peut-être
14 également participé à cette
15 rencontre.

16 Étiez-vous au courant que le BCP
17 avait participé à cette réunion pour parler du
18 projet de production d'un document conjoint que le
19 Canada aurait adressé à la Syrie?

20 M. DICKENSON : Je ne pouvais être
21 au courant, puisque je n'étais pas au BCP à
22 l'époque.

23 Me DAVID : Bien. Et pour ce qui
24 est... avez-vous été au courant... Quand avez-vous
25 quitté le BCP?

1 M. DICKENSON : Le 24 avril.

2 Me DAVID : Bien. Et avant cela,
3 pour autant que vous sachiez, il n'avait jamais
4 été question d'envoyer une lettre conjointe du
5 Canada à...

6 M. DICKENSON : Je n'en ai aucun
7 souvenir.

8 Me DAVID : Monsieur Dickenson, il
9 y a un troisième engagement dont je voudrais faire
10 la lecture aux fins du dossier au sujet de la
11 lettre qui a finalement été émise le 11 juillet
12 2003.

13 --- Pause

14 Me DAVID : Excusez-moi, Monsieur
15 le Commissaire, il y a en fait un autre engagement
16 que je voudrais lire aux fins du dossier avant
17 cela, car j'ai oublié d'en faire mention. Il
18 concerne, lui aussi, les réunions du 8 et 12 mai.

19 Je vous le lis :

20 Le BCP a confirmé que
21 personne au sein de cette
22 organisation n'était
23 responsable de coordonner les
24 efforts relativement à la
25 lettre proposée par Gar

1 Pardy. L'idée d'envoyer une
2 lettre conjointe émane du
3 MAECI qui a mobilisé le
4 ministère du Solliciteur
5 général, le SCRS et la GRC.
6 Le BCP a pris part à
7 certaines discussions sur ce
8 projet de lettre, mais n'a
9 assumé aucun rôle de
10 coordination ni de
11 direction.

12 Le texte se poursuit ainsi :
13 Glenn Robinson, du
14 Secrétariat de la sécurité et
15 du renseignement au BCP,
16 devait participer aux
17 réunions qui se sont
18 déroulées les 8 et 12 mai
19 2003 aux Affaires étrangères
20 afin de discuter de la
21 proposition d'une lettre
22 conjointe. Rien en dossier ne
23 permet au BCP de confirmer
24 qu'il a participé à ces deux
25 réunions aux dates indiquées.

1 Cependant, M. Robinson se
2 rappelle s'être entretenu de
3 la question d'une lettre
4 conjointe lors d'une réunion
5 qui s'est déroulée aux
6 Affaires étrangères vers ces
7 dates-là.

8 Enfin :

9 M. Robinson est également
10 celui qui a annoté la note de
11 service du 5 mai 2003...

12 Que nous venons juste de voir.

13 ...qui lui avait été remise,
14 même si aucune copie de ce
15 document n'avait été
16 distribuée au sein du BCP. Il
17 ne semble pas que le MAECI
18 ait été en mesure de dégager
19 un consensus au sujet de la
20 rédaction d'une lettre
21 conjointe et le BCP n'a pas
22 essayé d'imposer une
23 décision.

24 Voilà donc les trois engagements
25 qui nous ont été fournis relativement à la

1 participation du BCP aux réunions des 8 et 12 mai.

2 Enfin, Monsieur le Commissaire, il
3 y a un autre engagement du genre qui concerne la
4 lettre du Premier ministre datée de juillet 2003 :

5 C'est le greffier du Conseil
6 privé qui a recommandé que le
7 Premier ministre signe la
8 lettre adressée au président
9 de la Syrie, conformément aux
10 pratiques et procédures
11 habituelles. Le Secrétariat
12 de la politique étrangère et
13 de défense, qui relevait de
14 Claude Laverdure, a coordonné
15 la rédaction de la lettre, de
16 même que la production des
17 documents d'information la
18 concernant. Le Secrétariat de
19 la sécurité et du
20 renseignement a été consulté.
21 Ce genre de décisions, qui
22 concernent des cas
23 consulaires, sont prises à
24 partir des recommandations
25 des Services consulaires du

1 Bureau des affaires
2 étrangères, et cela en regard
3 de l'utilité, de
4 l'opportunité et des
5 répercussions envisagées des
6 interventions officielles de
7 cette nature.

8 Voilà qui conclut, je pense, la
9 lecture des engagements aux fins du dossier.

10 Il y en a cependant un dernier que
11 je veux vous soumettre, Monsieur Dickenson. Il se
12 trouve à l'onglet 12 et il est daté du 30 juillet
13 2003. Je crois comprendre que vous n'étiez alors
14 plus au BCP. Vous êtes actuellement à la retraite
15 et vous profitez de votre famille.

16 Il s'agit d'un projet de note de
17 service du SSR qui concerne un article publié le
18 même jour, le 30 juillet, faisant état de la
19 présence d'éléments indisciplinés au sein de la
20 GRC, document que nous avons examiné dans son
21 entier. Je ne vous poserai pas de question à ce
22 sujet, parce que je sais que vous n'étiez plus là.

23 En revanche, je veux vous inviter
24 à prendre la deuxième page qui porte le titre Avis
25 du SSR et plus particulièrement le premier point :

1 L'incident nous rappelle la
2 nécessité de centraliser le
3 contrôle des enquêtes de la
4 GRC en matière de sécurité
5 nationale, d'assurer une
6 meilleure reddition de
7 comptes et une meilleure
8 circulation de
9 l'information.

10 Il s'agit-là d'une recommandation
11 de fond. Comme ce genre de recommandation ne peut
12 être spontanée, dites-moi si ce point de vue avait
13 déjà cours pendant le temps que vous avez passé au
14 BCP? Était-ce que vous pensiez et la GRC pensait-
15 elle la même chose?

16 M. DICKENSON : Je crois que cela
17 traduit le genre de problème que pose
18 l'administration d'un organisme fortement
19 décentralisé où il faut savoir jusqu'à quel point
20 on doit déléguer et quels dossiers.

21 La GRC est un parfait exemple de
22 ce genre d'organisme. Cette organisation compte
23 17 000 personnes réparties à travers le pays. La
24 GRC assure le travail de police dans de nombreuses
25 provinces et municipalités, et dans certaines

1 réserves indiennes.

2 Le défi, sur le plan de
3 l'administration, consiste à réaliser un équilibre
4 entre la centralisation du contrôle et la
5 répercussion de ce genre de décisions sur ce qui
6 doit être fait sur le terrain. C'est ce que l'on
7 veut dire ici : il s'agit d'une tension constante
8 entre ces deux pôles.

9 Me DAVID : Est-ce que cette idée
10 avait déjà cours à votre époque?

11 M. DICKENSON : J'étais au fait de
12 ce défi que représente l'équilibre entre
13 centralisation et décentralisation, mais je ne
14 sais si je me serais vraiment exprimé ainsi.

15 Me DAVID : Encore une fois, savez-
16 vous si la GRC était de cet avis à votre époque?

17 M. DICKENSON : Par rapport à cette
18 idée-là?

19 Me DAVID : Oui.

20 M. DICKENSON : Pas selon moi.

21 Me DAVID : Histoire de régler
22 encore quelques petits détails, Monsieur
23 Dickenson, revenons-en à la mission du SCRS. Est-
24 ce que le BCP a bénéficié d'une séance
25 d'information au sujet de la mission du SCRS,

1 séance qui aurait été donnée par quelqu'un de cet
2 organisme?

3 M. DICKENSON : Pas à ce que je me
4 souviens, et ce n'aurait normalement pas été le
5 cas non plus. Toutes les communications entre le
6 SCRS et les autres organismes du renseignement
7 sont de nature hautement opérationnelle.

8 Me DAVID : Est-ce qu'à l'occasion
9 de vos échanges avec M. Neufeld, qui était votre
10 homologue au SCRS, M. Arar a été décrit comme une
11 personne intéressant le service? Répondez au mieux
12 de votre connaissance.

13 M. DICKENSON : Je ne me souviens
14 pas que nous en ayons parlé, ni que j'aie vu un
15 document à ce sujet... Je ne m'en souviens pas. Je
16 me rappelle simplement que c'est ce que j'ai cru
17 comprendre.

18 Me DAVID : Et sur quoi vous étiez-
19 vous fondé?

20 M. DICKENSON : Excusez-moi?

21 Me DAVID : Sur quoi vous étiez-
22 vous fondé pour tirer cette conclusion...

23 M. DICKENSON : Comme je ne me
24 souviens pas si c'est à la suite d'une
25 conversation ou si j'ai vu cela dans un document,

1 je ne peux pas vraiment vous citer de source.

2 Me DAVID : Merci. J'en ai terminé
3 avec mes questions, Monsieur le Commissaire.

4 LE COMMISSAIRE : Merci, Maître
5 David.

6 Maître Waldman?

7 Savez-vous pour combien de temps
8 environ vous en avez, Maître Waldman?

9 Me WALDMAN : Je me doutais bien
10 que vous alliez me poser la question.

11 --- Rires / Laughter

12 Me WALDMAN : Pour pas très
13 longtemps.

14 LE COMMISSAIRE : Très bien, je
15 vous remercie.

16 Me TZEMENAKIS : Monsieur le
17 Commissaire, pourrions-nous simplement lire la
18 réponse complète à l'engagement concernant la note
19 de service de Gar Pardy. Celle-ci comporte un
20 autre paragraphe qui devrait être lu aux fins du
21 dossier. Si mes collègues n'en ont pas copie, je
22 serais très heureux d'en faire la lecture pour
23 eux.

24 LE COMMISSAIRE : Eh bien, pourquoi
25 pas?

1 Vous l'avez, Maître David?

2 Me DAVID : Oui.

3 LE COMMISSAIRE : Veuillez en faire
4 la lecture s'il vous plaît.

5 Me DAVID : J'hésite, Monsieur le
6 Commissaire.

7 LE COMMISSAIRE : Quelqu'un d'autre
8 va en faire la lecture. Ça n'a pas d'importance.

9 Me TZEMENAKIS : Voici comment se
10 lit le dernier paragraphe concernant la personne
11 qui, au Bureau du Conseil privé, était chargée de
12 coordonner les efforts relativement à la
13 proposition de lettre conjointe formulée par Gar
14 Pardy, lettre qui devait être signée par le
15 ministre des Affaires étrangères et par le
16 Solliciteur général :

17 Tandis qu'il poussait l'idée
18 d'une lettre conjointe devant
19 être signée par les deux
20 ministres, Gar Pardy,
21 l'ancien directeur général au
22 Bureau des affaires
23 consulaires au MAECI, a
24 également communiqué avec le
25 BCP pour soumettre l'idée

1 qu'une lettre soit signée par
2 le Premier ministre et
3 adressée au président de la
4 Syrie. Le BCP était favorable
5 à cette idée et la lettre du
6 Premier ministre, adressée au
7 président de la Syrie, a été
8 remise au vice-ministre des
9 Affaires étrangères de la
10 Syrie par les soins du
11 sénateur De Bané, à
12 l'occasion de sa visite en
13 Syrie, à la fin janvier 2003.
14 Le Secrétariat de la
15 politique étrangère et de
16 défense du BCP a piloté la
17 préparation de cette lettre,
18 en collaboration avec le
19 Secrétariat de la sécurité et
20 du renseignement.

21 Merci.

22 LE COMMISSAIRE : Merci. Maître

23 Waldman?

24 *INTERROGATOIRE

25 Me WALDMAN : Je ferais aussi bien

1 de commencer par cela, puisque tout ça est nouveau
2 pour moi.

3 Étiez-vous au courant de
4 l'initiative de M. Pardy qui était de faire
5 rédiger cette lettre conjointe, ou l'avez-vous
6 appris après...

7 M. DICKENSON : Non, je l'ai appris
8 par la suite.

9 Me WALDMAN : Était-ce normal que
10 quelqu'un à l'échelon de M. Pardy s'adresse
11 directement au BCP? C'est ce qu'on semble laisser
12 entendre dans cet engagement.

13 Personnellement, je trouve cela un
14 peu surprenant. Pas vous?

15 M. DICKENSON : Pas du tout. Il y a
16 des échanges permanents de courriels, des
17 conversations téléphoniques et autres, à tous les
18 échelons. Ces échanges peuvent même être amorcés à
19 un échelon inférieur. Ainsi, peu importe l'échelon
20 qui est à l'origine.

21 Me WALDMAN : Ainsi, un directeur
22 général des affaires consulaires peut avoir
23 directement accès aux gens du BCP?

24 M. DICKENSON : Tout à fait, tout à
25 fait.

1 Me WALDMAN : N'estimez-vous pas
2 que la décision de M. Pardy d'intervenir
3 directement auprès du BCP, après avoir essayé
4 pendant plusieurs mois d'obtenir une lettre
5 conjointe, prouve qu'il n'aboutissait pas dans ses
6 tentatives visant à rallier la GRC et le SCRS,
7 d'un côté, et le MAECI de l'autre, ce qui l'a
8 incité à se tourner directement vers le BCP pour
9 résoudre le problème?

10 M. DICKENSON : Je ne peux tirer
11 aucune conclusion à cet égard. Tout cela s'est
12 passé après mon départ.

13 Me WALDMAN : Bien. Ça va.

14 Je n'aurai pas grand-chose à
15 traiter avec vous, parce que la plupart des
16 éléments que je me proposais d'explorer en votre
17 compagnie sont survenus après votre départ et que
18 vous n'êtes donc pas la bonne personne à qui
19 parler. Nous nous posions beaucoup de questions au
20 sujet de la lettre, des fuites et de la décision
21 de déclencher une enquête, mais apparemment tout
22 cela n'est survenu qu'après votre départ.

23 Nous allons donc nous limiter à la
24 période où vous avez été en poste et je me propose
25 de vous poser quelques questions à cet égard.

1 J'aimerais comprendre un peu mieux
2 la façon dont vous décidiez des priorités en
3 matière de sécurité après le 11 septembre 2001,
4 parce que, si je ne m'abuse, c'est bien après le
5 11 septembre qu'il a été décidé d'augmenter les
6 budgets des questions de sécurité nationale et
7 d'accorder plus de ressources aux organismes
8 concernés. Je me trompe?

9 M. DICKENSON : Plusieurs choses
10 sont survenues dans le milieu de la sécurité et du
11 renseignement au lendemain du 11 septembre. Il y a
12 d'abord eu des mesures législatives importantes
13 qui ont été adoptées. Il y a eu un budget qui
14 avait pour objet de débloquer des ressources,
15 financières et humaines, dans tout le milieu de la
16 sécurité et du renseignement. Un comité spécial du
17 cabinet a été mis sur pied. Nous avons donc
18 affaire à une réponse polyforme, très large.

19 Me WALDMAN : Arrêtons-nous un
20 instant sur ce nouveau comité du cabinet, le SPAT,
21 si je ne m'abuse.

22 M. DICKENSON : Il s'agissait d'un
23 comité spécial.

24 Me WALDMAN : Que veut dire SPAT?

25 M. DICKENSON : Sécurité publique

1 et anti-terrorisme.

2 Me WALDMAN : Je suppose que la
3 décision de mettre sur pied un nouveau comité,
4 même s'il était spécial - au fait, expliquez donc
5 aux néophytes que nous sommes la différence qu'il
6 y a entre un comité spécial et un comité normal du
7 cabinet?

8 M. DICKENSON : Oh là, là.

9 Me WALDMAN : Y avait-il une
10 différence entre ce comité, qui était spécial, et
11 les autres qui ne l'étaient pas?

12 M. DICKENSON : Je ne suis pas
13 certain de pouvoir vraiment répondre à cette
14 question. Les comités officiels du cabinet sont
15 relativement permanents, puisqu'ils restent en
16 place jusqu'à ce que des changements soient
17 apportés à l'appareil gouvernemental.

18 Les comités spéciaux du Cabinet,
19 quant à eux, sont mis sur pied à toutes sortes de
20 fins. Vous constaterez, à la lecture de mon
21 curriculum vitae, que j'ai été directeur général
22 du Groupe de travail sur le millénaire, devenu
23 plus tard le Bureau du millénaire du Canada. Le
24 Premier ministre de l'époque avait mis sur pied un
25 comité spécial qui nous aidait à prendre des

1 décisions relativement aux initiatives du
2 millénaire.

3 Un comité spécial est donc une
4 structure temporaire qui se charge de certaines
5 questions ponctuelles et qui est appelé à
6 disparaître à moins qu'il ne soit transformé en
7 comité permanent du Cabinet.

8 C'est sans doute la meilleure
9 réponse que je puisse vous donner.

10 Me WALDMAN : Cependant, tant il
11 existe, il a bien la même importance qu'un comité
12 régulier du Cabinet?

13 M. DICKENSON : Tout à fait, tout à
14 fait.

15 Me WALDMAN : Le fait qu'il soit un
16 comité spécial ne diminue en rien...

17 M. DICKENSON : La composition de
18 ce genre de comité est décidée par le Premier
19 ministre; il est doté d'un programme et fonctionne
20 à l'instar des autres.

21 Me WALDMAN : Étant donné que votre
22 secrétariat a consacré beaucoup de ressources à ce
23 comité spécial, je suppose que sa création
24 obéissait à la volonté délibérée du Premier
25 ministre de disposer d'un comité du Cabinet qui se

1 chargerait expressément des questions de sécurité
2 publique et de terrorisme.

3 M. DICKENSON : Tout à fait.

4 Me WALDMAN : Bien. Et je suppose
5 qu'il obéissait à une priorité importante du
6 gouvernement à l'époque?

7 M. DICKENSON : C'est exact.

8 Me WALDMAN : Je suppose aussi que
9 le Premier ministre, avant de créer ce comité
10 spécial, a été très prudent dans le choix des
11 membres du comité. N'est-ce pas?

12 M. DICKENSON : C'est exact.

13 Me WALDMAN : Si j'ai bien compris
14 votre témoignage, ce comité avait pour objet de
15 donner des conseils et des avis politiques à
16 caractère général, au gouvernement dans son
17 ensemble et au cabinet en particulier, sur les
18 questions de sécurité nationale. C'est cela?

19 M. DICKENSON : C'est cela.

20 Me WALDMAN : Bien. En revanche, le
21 comité ne s'intéressait pas aux questions
22 opérationnelles.

23 M. DICKENSON : Jamais, jamais.

24 Me WALDMAN : De toute évidence, ce
25 n'est pas pour rien que le Premier ministre a

1 désigné son vice-premier ministre, John Manley,
2 pour présider ce comité, c'est parce qu'il pensait
3 que c'était la personne la mieux placée pour faire
4 ce travail. N'est-ce pas?

5 M. DICKENSON : Il faudrait que
6 vous posiez la question au Premier ministre.

7 Me WALDMAN : Bien. L'homologue de
8 M. Manley, c'était M. Ridge, n'est-ce pas?

9 M. DICKENSON : C'est exact.

10 Me WALDMAN : Il aurait donc été
11 naturel...

12 M. DICKENSON : Son homologue en
13 tant que président de ce comité spécial.

14 Me WALDMAN : C'est cela. Ainsi, il
15 aurait été normal qu'ils se réunissent pour parler
16 de questions de sécurité nationale?

17 M. DICKENSON : Il aurait été
18 naturel qu'ils se rencontrent. Ils s'occupaient
19 surtout des questions touchant à la frontière.

20 Me WALDMAN : C'est cela.
21 Cependant, le mandat de M. Manley en tant que
22 président et le mandat du Comité allaient bien au-
23 delà des simples questions frontalières, n'est-ce
24 pas?

25 M. DICKENSON : C'est exact.

1 Me WALDMAN : Bien. Ainsi, ce n'est
2 pas parce que M. Manley rencontrait M. Ridge
3 uniquement pour parler de questions frontalières
4 que le Cabinet ne s'intéressait qu'à ce dossier,
5 n'est-ce pas?

6 M. DICKENSON : Je ne peux vous
7 parler des discussions qui ont eu lieu au Cabinet.

8 Me WALDMAN : Non, mais ce comité
9 du Cabinet, ce comité spécial ne s'intéressait pas
10 qu'aux questions concernant la frontière. C'était
11 plus large que cela.

12 M. DICKENSON : Je crois qu'il
13 s'occupait de législation, ce qui ne se limite pas
14 à la frontière. Il s'occupait aussi de budget, et
15 cela non plus ça ne se limite pas à la frontière.
16 Il était essentiellement appelé à fournir des
17 conseils de nature politique à un échelon très
18 élevé.

19 Me WALDMAN : Bien. Ce faisant,
20 pourrait-on affirmer que ce comité avait pour
21 fonction de discuter de questions de politique
22 très générale, à un niveau très élevé, questions
23 qui étaient ensuite tranchées par le Cabinet
24 plénier...

25 M. DICKENSON : Oui.

1 Me WALDMAN : ...et qu'il donnait
2 des orientations politiques au Cabinet.

3 M. DICKENSON : C'est exact.

4 Me WALDMAN : Quant à vous, vous
5 aviez pour fonction d'apporter une assistance et
6 de débloquer énormément de ressources pour
7 contribuer aux travaux de ce comité. C'est exact?

8 M. DICKENSON : C'est exact.

9 Me WALDMAN : Les questions que je
10 vais vous poser à cet égard font suite à ce que
11 vous avez dit dans votre témoignage, c'est-à-dire
12 au fait que, au lendemain du 11 septembre, tout le
13 monde se rendait bien compte que le cloisonnement
14 de l'information faisait problème.

15 J'imagine donc que l'un des
16 problèmes pour ce comité du Cabinet était sans
17 doute de trouver une façon d'abattre les cloisons
18 pour faciliter la circulation de l'information
19 entre les organismes concernés, pas uniquement à
20 l'échelon opérationnel, mais de façon générale. Je
21 me trompe?

22 Étant donné les préoccupations qui
23 avaient été exprimées au lendemain du
24 11 septembre, à propos des problèmes que posait la
25 circulation de l'information, peut-on dire que ce

1 comité du cabinet s'est chargé de cela?

2 Me TZEMENAKIS : Monsieur le
3 Commissaire, je vais donner un coup de main à mon
4 collègue en rappelant au témoin que toutes les
5 questions soulevées ou traitées au Cabinet,
6 autrement dit les questions dont les ministres
7 membres du comité ont discuté au Cabinet, doivent
8 être traitées de façon confidentielle.

9 Dans la mesure où mon collègue
10 pose ce genre de questions au témoin, celui-ci va
11 devoir limiter ses réponses à ce qui lui est
12 permis et nous serons éventuellement très heureux
13 d'apporter des précisions au besoin.

14 Me WALDMAN : Ainsi, en plus de la
15 confidentialité pour des raisons de sécurité
16 nationale, je dois maintenant m'occuper de la
17 confidentialité du Cabinet.

18 LE COMMISSAIRE : Je ne pense pas
19 que ce soit là un gros problème. Pourquoi
20 n'essayons-nous pas d'aborder la question en
21 termes généraux?

22 Me WALDMAN : Je ne veux pas
23 obtenir de détails... Entendons-nous bien, je ne
24 veux pas entrer dans le détail de ce qui s'est dit
25 au Cabinet, car je suis simplement intéressé par

1 les thèmes et les sujets généraux qui peuvent être
2 appropriés.

3 LE COMMISSAIRE : Voyons si
4 M. Dickenson peut vous répondre.

5 M. DICKENSON : Monsieur le
6 Commissaire, je vous ramènerai, à ce sujet, à la
7 réponse que j'ai donnée un peu plus tôt à
8 Me David, autrement dit que rien de tout cela n'a
9 débuté à cause du 11 septembre. On échangeait déjà
10 des informations avant le 11 septembre. On se
11 rendait bien compte que le terrorisme posait
12 problème en Amérique du Nord, après la tentative
13 de Ressam, à l'époque des fêtes du millénaire. La
14 tendance était déjà là : si un organisme détenait
15 des informations qui pouvaient être légalement
16 communiquées à un autre, qu'il se trouve à
17 Washington, sur la frontière, à Ottawa ou autre -
18 informations qui concernaient la sécurité
19 nationale, le crime international ou autre - il
20 fallait les transmettre. C'était déjà la tendance.

21 Me WALDMAN : Cependant, nous avons
22 clairement vu, après le 11 septembre, que cela
23 faisait particulièrement problème à cause de ce
24 que vous, je pense, avez très justement décrit
25 comme l'effet de cloisonnement qui empêchait la

1 circulation de l'information. Vous savez bien
2 qu'aux États-Unis, les gens se disaient qu'ils
3 avaient certainement été en possession de
4 renseignements qui auraient pu prévenir ces
5 événements, mais que celui-ci était entre les
6 mains de divers organismes qui ne se parlaient pas
7 vraiment entre eux.

8 Ainsi, sans entrer dans le détail
9 des discussions confidentielles du Cabinet, je me
10 demandais si vous ne pouviez pas simplement nous
11 dire si ce comité du Cabinet aurait pu discuter de
12 ce genre de questions. J'essaie simplement de
13 savoir ce dont on a pu parler, le genre de dossier
14 qui a pu être traité de façon plus détaillée que
15 les autres, étant donné que ce comité a pris
16 tellement de votre temps?

17 M. DICKENSON : Très honnêtement,
18 j'ai essayé d'être le plus clair possible. Il a
19 été question du dossier de la frontière, de
20 budgets, de lois; autant de dossiers très vastes
21 qui obéissaient au mandat du comité. Je ne peux
22 pas vraiment en dire plus.

23 Me WALDMAN : Est-ce à cause de la
24 confidentialité des discussions du Cabinet ou...

25 M. DICKENSON : Tout à fait.

1 Me WALDMAN : Bien. Eh bien... l'un
2 des problèmes que j'ai eus avec le témoignage de
3 M. Manley... Il nous a dit qu'en qualité de
4 président de ce comité spécial du Cabinet, il
5 avait eu essentiellement pour fonctions de veiller
6 à ce que la frontière reste ouverte. Puis, quand
7 je lui ai posé des questions sur certains aspects
8 bien précis qui sont ressortis des audiences Arar,
9 il a déclaré que cela ne relevait pas de son
10 mandat.

11 Je trouve tout ça un peu
12 surprenant étant donné, d'après ce que vous nous
13 dites, que ce comité du Cabinet a mobilisé
14 beaucoup de temps et d'énergie, notamment en ce
15 qui vous concerne.

16 M. Manley nous a déclaré qu'il
17 avait été très occupé par la campagne à la
18 direction à ce moment-là. Je me demande,
19 cependant, si M. Manley ne s'attendait pas, en sa
20 qualité de président du Comité, à participer
21 davantage aux grandes questions de politique dont
22 on parlait ou dont on aurait pu parler alors,
23 comme l'échange d'informations et la protection
24 des Canadiens qui risquent de subir le même sort
25 que M. Arar, autrement dit de choses de ce genre

1 qui sont autant de dossiers d'intérêt politique
2 générale qui ont dû surgir durant la période où
3 vous étiez là-bas?

4 M. DICKENSON : Je crois que c'est
5 à M. Manley que vous auriez dû le demander. Je
6 présume qu'il a témoigné.

7 Me WALDMAN : J'aurais voulu savoir
8 ce que vous pensiez, vous, non pas du rôle de
9 M. Manley, mais de celui du Comité du Cabinet et
10 j'aurais voulu que vous me disiez si ce comité
11 devait se limiter aux simples questions concernant
12 la frontière?

13 M. DICKENSON : Absolument pas.

14 LE COMMISSAIRE : Je pense que vous
15 venez d'obtenir la réponse que Me David voulait
16 avoir plus tôt. Si j'ai bien compris ce que
17 M. Dickinson a dit, il a affirmé que l'on allait
18 insister sur l'échange d'informations, mais que
19 cela devait se faire dans le respect de la loi,
20 dans le respect des règles de conduite des
21 institutions.

22 Je ne sais pas s'il faisait
23 allusion au comité du Cabinet à ce moment-là, mais
24 c'est ainsi qu'il a interprété les fonctions qu'il
25 occupait.

1 Je me demande si vous devez
2 vraiment aller au-delà.

3 Me WALDMAN : Non, je voulais
4 davantage... en fait, mes questions portaient
5 davantage sur le rôle de M. Manley et sur son
6 témoignage à cet égard, sur la façon dont il
7 percevait ce rôle, par opposition à la façon dont
8 j'ai interprété le témoignage du témoin quant au
9 rôle du comité du Cabinet.

10 LE COMMISSAIRE : Je vois.

11 Me WALDMAN : Cela étant, je me
12 propose de poser quelques questions au sujet de la
13 communication d'informations. Je n'en ai pas
14 beaucoup.

15 Avez-vous été mis au courant du
16 fait que les gens - nous savons qu'il existe des
17 règles, et vous ne les connaissez pas forcément,
18 sur la façon dont les organismes doivent
19 communiquer les renseignements entre eux, que
20 cette communication peut faire l'objet de réserves
21 et qu'elle ne peut se faire que d'une certaine
22 manière.

23 Savez-vous que des réserves
24 pouvaient être imposées sur les informations
25 communiquées à des gouvernements étrangers?

1 M. DICKENSON : D'une façon
2 générale, oui.

3 Me WALDMAN : Bien. Est-ce qu'à un
4 moment donné, quand vous étiez au BCP, vous avez
5 entendu dire que l'on envisageait de changer les
6 règles - non pas pour favoriser la communication
7 d'information - mais pour régir la façon dont la
8 communication allait se faire?

9 M. DICKENSON : Non.

10 Me WALDMAN : Ainsi, vous n'avez
11 jamais entendu dire que certains fonctionnaires,
12 dans les ministères pensaient qu'après le
13 11 septembre, il fallait faire table rase des
14 règles en vigueur pour favoriser la libre
15 circulation de l'information, sans égard aux
16 conséquences?

17 M. DICKENSON : J'aurais pensé que
18 c'était plutôt l'inverse. Tous ces... il n'y en
19 avait pas beaucoup, mais les organismes dont nous
20 avons discuté sont régis par des lois, sont
21 chapeautés par des organismes de contrôle, par des
22 ministres. Ils ont des ministres, membres du
23 Cabinet, qui fixent leurs orientations. Il existe
24 beaucoup de mesures de contrôle.

25 Il faut supposer que les règles

1 sont suivies et pas le contraire.

2 Me WALDMAN : Ainsi, le
3 11 septembre 2001 ne justifiait pas un changement
4 de règles, sans que l'on se soit d'abord
5 sérieusement interrogé sur la raison pour laquelle
6 il aurait fallu en changer, surtout en matière de
7 communication d'informations concernant des
8 citoyens canadiens à des organismes étrangers.
9 C'est cela?

10 M. DICKENSON : C'est cela.

11 Me WALDMAN : Veuillez prendre le
12 document P-239 dont je vais vous lire une phrase.

13 C'est la dernière phrase de la
14 première page :

15 J'ai appris que le directeur
16 avait insisté...

17 Il s'agit d'Elcock.

18 ...avait insisté pour que le
19 VPM n'aborde pas le dossier
20 Arar.

21 Je sais que, dans votre
22 témoignage, vous nous avez dit que cette phrase
23 ayant été retirée du document définitif, nous ne
24 pouvons pas en tirer de conclusion. Toutefois, si
25 nous supposons pour un instant que cela est

1 vrai... ce que je veux dire, c'est qu'il doit y
2 avoir des preuves ou il doit être possible
3 d'obtenir des preuves confirmant cela, mais que
4 nous ne les obtiendrons de toute façon pas dans le
5 cadre d'audiences publiques. Ainsi, je ne suis pas
6 certain si cela s'est produit ou pas.

7 Quoi qu'il en soit, supposons que
8 ce soit vrai. Je vais vous poser quelques
9 questions sur l'affaire Arar que M. Manley aurait
10 dû ou n'aurait pas dû soulever avec son homologue,
11 M. Ridge. Pensez-vous que cela aurait été
12 approprié?

13 M. DICKENSON : Je crois en avoir
14 amplement parlé avec Me David. Je ne sais pas
15 pourquoi cette phrase se retrouve ici. Je ne suis
16 même pas certain de l'avoir jamais vue. Il s'agit
17 d'une ébauche. Ce n'est pas un produit final. Je
18 ne vais certainement pas me prononcer quant à sa
19 véracité.

20 Comme je l'ai dit tout à l'heure,
21 je sais qu'avant la rédaction – je ne sais pas
22 quelle est la date de ce document – mais avant que
23 celui-ci ne soit rédigé, je sais que le ministre
24 Graham a ouvertement abordé la question, bien
25 qu'en des termes diplomatiques, avec M. Cellucci

1 qui était l'ambassadeur des États-Unis à Ottawa.
2 Il y avait peut-être bien des raisons pour
3 lesquelles il était peut-être inapproprié de le
4 faire. Je l'ignore tout simplement.

5 Me WALDMAN : Eh bien, je n'étais
6 pas... je ne voulais pas vous demander de
7 confirmer ou d'infirmer si tel était le cas.
8 J'aurais plutôt voulu que vous me parliez des
9 raisons pour lesquelles ce genre d'avis... Tout
10 d'abord, je suppose qu'il n'y a rien de mal à ce
11 qu'un directeur, M. Elcock, communique directement
12 avec votre superviseur, M. Bilodeau. C'est comme
13 cela que ça se passe habituellement.

14 M. DICKENSON : Tout à fait. En
15 revanche, cela aurait été inapproprié si la phrase
16 avait été inexacte.

17 Me WALDMAN : Très bien. Supposons
18 donc pour un instant qu'elle fût exacte. Je vois
19 plusieurs bonnes raisons pour lesquelles il aurait
20 fallu sauter sur chaque occasion pour parler du
21 dossier Arar avec les Américains, pour protester
22 de la façon dont les États-Unis avaient déporté un
23 citoyen canadien vers un pays tiers.

24 Ne pensez-vous pas que cela aurait
25 été une raison raisonnable?

1 M. DICKENSON : Je ne vais pas me
2 perdre en conjectures sur ce que signifie ou ne
3 signifie pas cette phrase, parce qu'elle ne s'est
4 pas retrouvée dans le texte définitif.

5 Me WALDMAN : Bien. Je veux
6 m'assurer d'une chose. Vous n'étiez pas,
7 personnellement, au courant de l'enquête
8 A-OCANADA, pas plus que qui que ce soit au BCP.
9 Vous saviez tout au plus qu'il y avait une enquête
10 en cours concernant...

11 M. DICKENSON : Je n'étais
12 personnellement pas au courant. Comme je l'ai dit
13 tout à l'heure en réponse aux questions de
14 Me David, une partie de mon personnel était
15 constituée de gens qui avaient des cotes de
16 sécurité très élevées et qui avaient été détachés
17 d'autres ministères et organismes. Ces gens-là
18 pouvaient être au courant, mais il est peu
19 probable qu'ils en aient parlé avec d'autres à
20 cause de la nature opérationnelle du dossier. Il y
21 a des cloisonnements au sein de mon secrétariat,
22 pour des raisons de sécurité.

23 Me WALDMAN : Ça va. Mais vous,
24 vous n'étiez pas au courant?

25 M. DICKENSON : Je n'étais pas au

1 courant.

2 Me WALDMAN : Et vous ne saviez pas
3 non plus que des enquêteurs américains
4 effectuaient une enquête à laquelle participaient
5 activement des enquêteurs de A-OCANADA?

6 M. DICKENSON : Ce n'était pas
7 possible, parce que je ne savais pas que cette
8 enquête avait cours.

9 Me WALDMAN : Bien. Saviez-vous, de
10 façon très générale, que les États-Unis et le
11 Canada pouvaient mener des enquêtes communes sur
12 des questions de sécurité nationale au sujet...

13 M. DICKENSON : Bien sûr. Nous
14 avons parlé plus tôt des EIPF. Nous collaborions
15 beaucoup entre organismes, entre services du
16 renseignement et services de police, le long de la
17 frontière et entre les capitales, à cause de la
18 nature de nos économies respectives, de nos
19 sociétés et de la frontière qui nous sépare.

20 Me WALDMAN : Il existe cependant
21 une grande différence entre une EIPF, un
22 organisme... Je crois que c'était un organisme
23 chargé de faire respecter la frontière. Cet
24 organisme, composé d'un personnel mixte, était
25 situé sur la frontière et il s'intéressait

1 particulièrement aux mouvements de personnes à la
2 frontière plutôt qu'à une enquête suivie sur la
3 sécurité nationale en territoire canadien, au
4 sujet de citoyens canadiens, avec une
5 participation des États-Unis.

6 M. DICKENSON : Je ne pense pas
7 qu'il y ait une grande différence. Beaucoup de
8 choses se produisent à la frontière. Une grande
9 partie du terrorisme est financée par des
10 activités illégales. Les échanges à ce niveau sont
11 très solides.

12 Me WALDMAN : Ainsi, vous ne pensez
13 pas qu'il existe une grande différence entre ce
14 qui se fait à la frontière et l'EIPF quant à... je
15 pense que la preuve va même plus loin que cela. Il
16 faudrait que je consulte ce qui a été dit. Je
17 crois toutefois me souvenir que les enquêteurs
18 américains n'avaient pas accès aux renseignements
19 canadiens tandis que, dans le cas de A-OCANADA, il
20 est ressorti que l'échange d'informations se
21 faisait librement et ouvertement.

22 M. DICKENSON : Je ne vois pas la
23 question dans ce que vous venez de dire.

24 Me WALDMAN : Je vous demandais si
25 vous étiez au courant... ce que je veux vous dire,

1 Monsieur, c'est qu'il existe une grande différence
2 entre la situation de A-OCANADA et celle de
3 l'EIPF.

4 M. DICKENSON : Comme je ne savais
5 pas que A-OCANADA existait, je ne peux pas tirer
6 de conclusion à ce sujet.

7 Me WALDMAN : Je voudrais que nous
8 parlions d'un autre sujet. Dans votre témoignage,
9 vous nous avez dit que l'on avait jugé important
10 que les différents ministères fédéraux s'expriment
11 d'une seule voix sur tous les dossiers de l'heure
12 et que ce rôle vous incombait en partie, au BCP.

13 M. DICKENSON : Je crois que cela
14 se situait principalement dans le contexte des
15 communications.

16 Me WALDMAN : Bien.

17 M. DICKENSON : Contexte qui est
18 différent des questions opérationnelles.

19 Me WALDMAN : Vous avez également
20 dit que vous étiez au courant d'une divergence de
21 point de vue entre le SCRS et le MAECI au sujet du
22 projet de mission en Syrie. Vous étiez bien au
23 courant de cela.

24 M. DICKENSON : C'est vrai.

25 Me WALDMAN : Et vous avez

1 décidé... plus exactement, on ne vous a pas
2 demandé d'intervenir, à ce que vous vous
3 souveniez?

4 M. DICKENSON : C'est exact.

5 Me WALDMAN : Cependant, étiez-vous
6 au courant d'une autre divergence, dirons-nous,
7 qui opposait le SCRS et la GRC, soit le fait que
8 l'on ait attribué certaines déclarations au SCRS
9 selon lesquelles ce service aurait indiqué aux
10 Syriens qu'ils ne voulaient pas que M. Arar soit
11 renvoyé?

12 Étiez-vous au courant de cela?

13 Il y a toute une série de
14 documents que je ne vais pas... étant donné que
15 nous les avons parcourus maintes fois dans les
16 derniers jours, je ne vais pas vous demander de
17 vous y référer.

18 Quoi qu'il en soit, on peut
19 affirmer que, d'après la preuve documentaire dont
20 nous disposons, certains ont laissé entendre très
21 tôt dans cette affaire que le SCRS ne souhaitait
22 pas le retour de M. Arar. Le saviez-vous?

23 M. DICKENSON : Je ne répondrai que
24 si vous me montrez un document.

25 Me WALDMAN : Ainsi, vous ne le

1 saviez pas de façon générale?

2 M. DICKENSON : Si vous me montrez
3 un document, nous pourrions en parler. Je ne vais
4 certainement pas me livrer à des spéculations sur
5 des documents que vous avez utilisés...

6 Me WALDMAN : Nous avons passé en
7 revue ces documents à maintes reprises, Monsieur
8 le Commissaire.

9 LE COMMISSAIRE : La question est
10 simplement de savoir si vous avez un souvenir
11 quelconque à ce sujet, sans tenir compte du fait
12 que vous ayez vu ou pas les documents. Vous
13 rappelez-vous avoir entendu dire que le SCRS...
14 vous rappelez-vous que des gens aient dit que le
15 SCRS avait signalé aux Syriens qu'ils s'opposaient
16 au retour de M. Arar?

17 M. DICKENSON : Non, je ne me
18 souviens pas que le SCRS ait laissé entendre ou
19 ait affirmé qu'il ne voulait pas que M. Arar
20 revienne.

21 Me WALDMAN : Eh bien, c'est la
22 seule précision que je voulais obtenir de vous.

23 Si j'ai bien compris votre
24 témoignage, vous n'avez ni eu vent ni participé à
25 tout ce différend qui a entouré le libellé de la

1 lettre que réclamait M. Pardy; vous n'avez eu
2 aucune connaissance...

3 M. DICKENSON : Non.

4 Me WALDMAN : ...de ces questions.
5 Ainsi, nous allons devoir poser cette question à
6 votre successeur.

7 Monsieur le Commissaire, étant
8 donné que M. Dickenson ne possède pas une grande
9 connaissance des questions qui nous intéressent de
10 très près, je ne pense pas utile de prolonger mon
11 interrogatoire.

12 LE COMMISSAIRE : Merci.

13 Me TZEMENAKIS : Nous n'avons pas
14 de questions, Monsieur le Commissaire.

15 LE COMMISSAIRE : Contre-
16 interrogatoire?

17 Me DAVID : Pas de questions,
18 Monsieur le Commissaire. Toutefois, j'en profite
19 pour faire appel à votre indulgence.

20 Comme vous le savez, je viens sans
21 doute d'interroger mon dernier témoin devant vous.
22 Je ne sais pas si cette enquête va se poursuivre,
23 du moins dans sa forme.

24 Je tiens à profiter de cette
25 occasion pour vous remercier très sincèrement de

1 la patience dont vous avez fait preuve, envers
2 moi-même et envers les autres, tout au long de ces
3 audiences. J'ai trouvé votre présence très
4 rassurante dans cette procédure délicate et je
5 tiens donc à prendre quelques instants pour vous
6 remercier très sincèrement et publiquement pour le
7 travail que vous avez fait au cours de ces 18 mois
8 de procédures.

9 Je tiens aussi à remercier Lara
10 Tessaro qui, ces dernières semaines, a remplacé au
11 pied levé ma collaboratrice précédente, Adela
12 Mall. Merci à toutes les deux. J'ai beaucoup,
13 beaucoup apprécié votre aide. Il n'est pas
14 possible de faire ce travail sans une bonne équipe
15 et je pense que nous avons disposé d'une telle
16 équipe.

17 Je tiens également, aux fins du
18 dossier, Monsieur le Commissaire, à remercier mes
19 collègues en compagnie de qui j'ai vécu ces
20 audiences devant vous. Je pense à Paul, à Veena et
21 à Danielle. Je pense également au personnel de la
22 Commission qui nous a apporté une aide
23 fantastique. Il a toujours été là pour donner un
24 coup de main, à vous comme à nous, et ce fut un
25 véritable privilège que de pouvoir compter sur

1 cette équipe au cours des 18 derniers mois.

2 Si vous me le permettez enfin, je
3 remercierai l'avocat du gouvernement, l'équipe de
4 Barb, l'équipe de Simon Fothergill, tous les
5 collaborateurs qui ont été présents au cours de
6 des audiences passées, toutes les personnes qui
7 ont représenté les organismes concernés, l'équipe
8 Arar, Lorne et Marlys, de même que les
9 intervenants. J'ai trouvé cette expérience très
10 enrichissante. Le thème abordé par cette
11 commission d'enquête est très particulier, mais le
12 processus a été très enrichissant et j'ai trouvé
13 que c'était un privilège que de vous aider à
14 réaliser votre mandat.

15 LE COMMISSAIRE : Merci beaucoup
16 pour ces aimables remarques.

17 Permettez-moi de vous remercier à
18 mon tour. D'ailleurs, j'entends le faire de façon
19 beaucoup plus formelle à la fin des audiences,
20 quand nous aurons entendu le reste des témoignages
21 ainsi que les observations finales.

22 Laissez-moi simplement vous dire
23 que j'ai eu grand plaisir à travailler avec vous
24 et j'estime que c'est moi qui vous dois des
25 remerciements. Cependant, je le ferai de façon

1 plus formelle envers tout le monde, à la fin des
2 audiences.

3 Merci beaucoup, Maître David, pour
4 vos remarques.

5 Me DAVID : C'était peut-être la
6 dernière fois que j'avais l'occasion de le faire.

7 LE COMMISSAIRE : Parfait. Je
8 comprends bien ce que vous voulez dire.

9 Merci, Monsieur Dickenson, pour
10 votre témoignage. Voilà qui met un terme à votre
11 témoignage et merci aussi pour le temps et les
12 efforts que vous avez consacrés afin de vous
13 préparer à venir témoigner. Je l'apprécie
14 énormément.

15 Voilà qui met un terme à la séance
16 d'aujourd'hui.

17 Nous reprendrons demain matin à
18 10 heures, d'après la note que l'on vient de me
19 remettre. Nous levons donc la séance et nous nous
20 retrouverons demain.

21 LE GREFFIER : Veuillez vous lever.

22 --- L'audience est ajournée à 11 h 52,

23 pour reprendre le mardi 30 août 2005 à 10 h /

24 Whereupon the hearing adjourned

25 at 11:52 a.m., to resume on Tuesday,

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

August 30, 2005, at 10:00 a.m.

Lynda Johansson,
C.S.R., R.P.R.